

POUR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 262, JANVIER 2025

Éducation : la lutte paie !

Mayotte : L'École en Sous-France

La France a mal
à son industrie



NOUVEAU

DU CP À LA TERMINALE

ATELIERS
À DISTANCE
ET EN DIRECT

REJOINDRE

SCIENCES .LIVE

La science à portée de mains

Les **ateliers à distance** permettent à vos élèves, sans même se déplacer, de vivre une « **expérience live** » **originale et interactive** pour découvrir ou approfondir des **thématiques scientifiques variées**.

Informations et réservations sur le site : www.sciences.live

De nouveaux ateliers sont régulièrement ajoutés pour tous les niveaux scolaires. Vous choisissez le jour et l'heure, selon votre organisation et vos contraintes, et vous **embarquez pour 50 minutes avec un de nos animateurs**.

Laissez-vous guider dans un « espace-temps » au-delà des murs de votre classe !

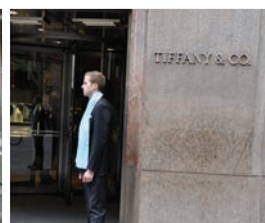


17

La France a mal à son industrie

6

Budget Austérité sénatoriale



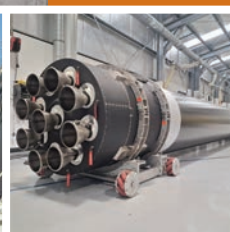
7

Riches / pauvres L'écart s'accroît encore



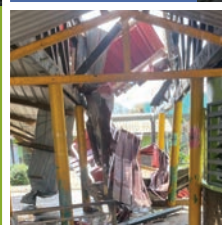
12

Égalité professionnelle Les rémunérations des femmes toujours inférieures



13

Politique éducative La lutte paie !



14

Mayotte « L'école en Sous-France »

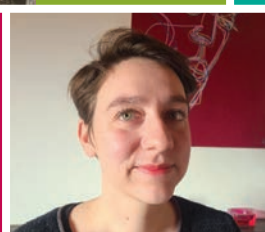
24

Espace L'Europe autour de la Terre



28

Réinventer la Maison de la culture ?



30

Rencontre avec Olivia Levêt

Revue de la Fédération
Syndicale Unitaire
22 rue Malmaison,
93170 Bagnole
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0725 S 07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Benoît Teste
Rédaction :
Sandrine Charrier,
Matthieu Leiritz,
Arnaud Malaisé,
Hervé Moreau
Jacques Mucchielli,
Christophe Nouhaud,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Alain Senée
Vatérie Soumaille

Conception :
NAJA presse
Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr
Crédit photo couverture :
TRÉVIERS / NAJA

Prix au numéro : 0,70 €
Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.

ÉDITO

On continue !

Entre la porte entrebâillée sur les retraites, les suppressions de postes annulées dans l'Éducation nationale et à France Travail, l'abandon des deux jours de carence supplémentaires ou encore celui de certaines dispositions du « Choc des savoirs » dans l'éducation, il y a au moins deux points communs. Le premier, c'est que ces décisions sont le fruit direct des luttes auxquelles les syndicats, et en particulier la FSU, ont donné un cadre mobilisateur dans la période récente. Sur les 3 jours de carence que le gouvernement voulait imposer dans la Fonction publique, c'est le ministre nouvellement nommé qui a reconnu devant les parlementaires que la force de la grève du 5 décembre 2024 le contraint, l'oblige à ne pas retenir cette mesure stigmatisante, injuste et injustifiée. Sur les retraites, on peut aussi affirmer que, suite à la mobilisation historique de 2023, la poutre continue de travailler...

Le deuxième point commun à ces décisions est cependant leur insuffisance manifeste pour répondre aux attentes du monde du travail et à l'intérêt général, il s'agit au mieux de moindres reculs, plutôt que des avancées sociales, il ne faut donc surtout pas s'en contenter. À l'inverse, c'est un encouragement à continuer d'exiger des moyens pour faire fonctionner les services publics dans de bonnes conditions, des augmentations des salaires et des pensions, l'égalité professionnelle femmes hommes, le financement d'un système de retraite solidaire et d'une protection sociale renforcée, la relance de la dynamique de démocratisation dans l'éducation.

Conscience de la force de nos luttes, lucidité sur la difficulté à les mener, détermination à les amplifier pour obtenir de véritables avancées sociales : tout cela guide notre action. Ces quelques lignes sont le dernier édit que je signe puisqu'à l'issue du congrès de Rennes, la FSU aura une nouvelle secrétaire générale, Caroline Chevê, je passe la main après 2 mandats de 3 ans. Je me réjouis que Caroline s'engage à la direction de notre fédération et lui souhaite pleine réussite, force à elle, force à nous toutes et tous, ensemble nous pouvons tout faire changer !



Benoît Teste

États-Unis : Trump décrète

Personne ne pourra reprocher à Donald Trump, à nouveau investi Président des États-Unis, d'avoir mené une campagne insincère. Ses très nombreuses premières décisions, sous forme de décrets, sont conformes à ses annonces de campagne, et s'inscrivent dans une ligne politique nationaliste, protectionniste, xénophobe et résolument hostile aux droits des minorités ainsi qu'à ceux des femmes. S'y ajoutent la traque des clandestins, des coupes sombres dans les effectifs de la Fonction publique fédérale, une indifférence totale vis à vis du dérèglement climatique avec le retrait immédiat des accords de Paris qui tentaient timidement de coordonner la baisse mondiale de la consommation d'énergies fossiles, le choix assumé de soutenir aveuglément le gouvernement Netanyahu et de contraindre l'Ukraine à consentir une paix russe, enfin une rhétorique impérialiste qui renvoie aux plus sombres périodes de l'histoire du XX^e siècle. Et que dire de ses actes symboliques telle la grâce accordée aux auteurs de l'intrusion du Capitole en 2020 ainsi qu'à des militants anti-IVG ? Il est minuit à Washington.

Gaza

Fragile cessez-le-feu

Le fragile cessez-le-feu dans la bande de Gaza, avec les premières libérations d'otages israéliennes et de prisonniers palestiniens et permettant une entrée enfin conséquente de l'aide humanitaire, représente un espoir mais reste très loin d'une résolution du conflit.

La situation à Gaza demeure dramatique avec une population affamée, assoiffée, privée de soins médicaux et exposée aux intempéries de l'hiver. Le caractère génocidaire de la guerre menée par Israël est affirmé par plusieurs rapports. Après 9 mois d'enquête, celui d'Amnesty international alerte : « nos conclusions accablantes doivent sonner comme un signal d'alarme pour la communauté internationale ». En décembre, Human right watch publiait sa propre enquête et concluait à des « actes de génocide » suite à la privation intentionnelle « d'un accès adéquat à l'eau, ce qui a probablement causé des milliers de morts ». En Cisjordanie la situation empire, avec



Des manifestations coordonnées à l'échelle européenne les 25 et 26 janvier.

une recrudescence des attaques sanglantes de colons et de l'armée israélienne, notamment à Jénine.

La FSU et ses syndicats nationaux, outre l'appui aux initiatives de paix au Moyen-Orient, s'engagent dans des actions concrètes de coopération : par exemple entre le SNEP-FSU et les professeur-es d'EPS de Palestine. Elle soutient le village de Wadi Funki en Cisjordanie (POUR n° 261) et engage à faire des dons. Depuis les massacres

du 7 octobre, et le début des représailles israéliennes, ce sont 350 écoles qui ont été totalement ou partiellement détruites dans la bande de Gaza.

Après les manifestations coordonnées à l'échelle européenne des 25 et 26 janvier, l'enjeu est d'imposer des sanctions envers Israël afin qu'il respecte le droit international et en premier lieu la suspension de l'accord d'association avec l'Union européenne. ♦ Arnaud Malaisé

« Un projet de colonisation capitaliste »

C'EST L'ACTU

Quelles pourraient être les principales conséquences du retour de Trump sur le salariat américain ?

L'ensemble des travailleurs sera affecté et les auto-entrepreneurs précaires comme les salariés. Il est probable que les prix vont de nouveau augmenter en raison des droits de douanes pharaoniques sur les importations de produits chinois bon marché, qui emplissaient jusqu'alors les caddies d'une Amérique à bas salaire. Plus généralement, la nouvelle exemption fiscale des plus riches annoncée par Trump provoquera sans doute l'illusion d'un dynamisme recouvré mais les fondements essentiels de la société (éducation, santé, retraite) demeurent incroyablement dégradés. Enfin, il faut se préparer à un assaut massif sur le droit du travail et les réglementations environnementales qui sont le dernier garde-fou contre l'extraordinaire prédation des grands groupes pharmaceutiques, financiers, de la Tech ou de l'agroalimentaire. *L'alliance entre Trump et plusieurs leaders de plateformes numériques vous paraît-elle menacer la démocratie américaine ?* La démocratie est déjà mal en point mais l'ascension des

grands monopoles dans la Tech aux premiers postes du pouvoir est une étape nouvelle dans la déliquescence. Milliardaires et conquérants, ces grands dirigeants de plateformes entendent remplacer les médiations traditionnelles entre les citoyens et les gouvernants en donnant l'illusion de l'efficacité, de la transparence et de la neutralité scientifique. Certains rêvent à un gouvernement des « codeurs » où toute la bureaucratie publique serait balayée pour laisser place à un autoritarisme populiste. Ces capitalistes-ci sont indéniablement plus ambitieux que les robber-barons* du XIX^e siècle et bien plus puissants : l'idéologie d'extrême-droite que certains promeuvent ne doit pas masquer le projet de colonisation capitaliste de tout notre monde social.



Sylvie Laurent, enseignante à Sciences Po, auteure de *Capital et race*, Seuil 2024

Propos recueillis par Matthieu Leiritz

*barons voleurs

Action

L'action des personnels plus que jamais nécessaire

Alors que les annonces du Président Donald Trump confirment une nouvelle aggravation de l'état de libertés dans le monde, en France la situation économique se dégrade avec l'annonce de nombreuses fermetures d'usines, une hausse du chômage et un nombre en forte augmentation des liquidations judiciaires.

Le gouvernement dirigé par François Bayrou confirme chaque jour davantage une orientation droitière, de plus en plus soucieuse d'obtenir le soutien ou à tout le moins la bienveillance du Rassemblement national, d'où les déclarations scandaleuses du Premier ministre reprenant le terme de « *submersion migratoire* » et offrant ainsi une victoire sémantique à l'extrême droite.

La mobilisation des personnels le 5 décembre dernier, dans le cadre d'une large intersyndicale dans laquelle la FSU a joué tout son rôle, a pesé sur plusieurs reculs annoncés par le Premier ministre. Reculs qui restent à confirmer dans le budget soumis au vote de l'As-



La mobilisation des personnels a pesé sur plusieurs reculs.

semblée. Or le Sénat, dominé par la droite LR et macroniste, a adopté de nombreuses mesures dites « d'économies ». Par ailleurs, outre le ciblage de l'immigration, et la stigmatisation des immigré-es, l'ancrage à droite du gouvernement s'exprime à travers le maintien du gel du point d'indice, l'absence de toute ambition écologique et aussi par des attaques d'une rare violence contre diverses agences de l'État et leurs agent-es à commencer par les personnels

de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ou de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Certes plusieurs avancées partielles et insuffisantes semblent confirmées, sous la pression notamment de la FSU et de ses syndicats nationaux, dans le domaine du « Choc des savoirs » ou sur les jours de carences. Mais l'essentiel s'inscrit dans la continuité du gouvernement Barnier et plus globalement du macronisme, ainsi le refus d'une plus grande justice fiscale.

Cela le conduit à refuser d'abandonner la « réforme » des retraites, mais l'oblige, sous la pression unanime des syndicats, à ouvrir une porte avec son « conclave ». La FSU continue d'en exiger l'abrogation, propose de travailler à la recherche de nouveaux financements pesant prioritairement sur le capital et appelle les personnels à poursuivre les mobilisations nécessaires, dans l'unité la plus large. Des mobilisations pour l'imposer avec

Action OFB

En réponse à la remise en cause incessante de leurs missions, orchestrée par les syndicats agricoles, hormis la Confédération paysanne, et reprise par François Bayrou, un mot d'ordre signé par toute l'intersyndicale appelle l'ensemble des personnels de l'Office français de la biodiversité (OFB) à « *rester au bureau et à ne plus réaliser aucune mission de police* » ; « *aucune mission vers le monde agricole : formation, contrôles, constats prédateurs, arrêt du versement des subventions* ». Elle appelle aussi « *à ne plus transmettre aucun avis technique* », à « *arrêter toutes les participations aux réunions en préfecture sur les thématiques agricoles* » et « *stopper toutes les missions d'appui technique vers les services de l'État, les établissements publics et les collectivités territoriales* ». Et ce, jusqu'à ce que le Premier ministre fasse des excuses publiques, reconnaisse la nécessité des missions de l'OFB et soutienne les actions de police de l'environnement.



un budget qui finance enfin les services publics et la Fonction publique à hauteur des besoins, un budget qui permette également l'amélioration, après tant d'années de régression, des traitements et des pensions. **Matthieu Leiritz**

Retraités-es

La censure du gouvernement a permis l'application de la revalorisation légale des pensions à 2,2 % contre les 0,8 % prévus par l'ex Premier ministre, Michel Barnier. Elle correspond à l'inflation de 2024 mais ne compense pas les pertes cumulées depuis 2017, qui s'élèvent à 3 ou 4 mois par an. D'autres attaques se profitent. L'abattement fiscal de 10 % sur le revenu imposable est en ligne de mire, sa suppression rendrait impossibles des retraités-es qui ne le sont pas et augmenterait les impôts des autres. La CSG est aussi pointée : le Medef veut augmenter le taux appliqué aux pensions pour égaler celui des salaires. Il faut rappeler que la CSG finance en partie les indemnités journalières et l'assurance chômage : un taux allégé est donc légitime pour les retraités-es. Contre ces mesures, avec la FSU, les retraités-es restent mobilisés-es.

Face au déficit, le 100 % Sécu

Le projet de budget de la Sécurité sociale, dont la mouture issue de la commission mixte paritaire avait abouti à la censure du gouvernement Barnier, est à nouveau examiné par l'Assemblée nationale dans sa version votée par le Sénat. Les légers bougés du gouvernement Bayrou devraient permettre une hausse des dépenses autorisées d'assurance maladie plus conséquente que celle prévue précédemment, 3,3 % au lieu de 2,8 %. Un bougé indispensable au vu de l'asphyxie actuelle du système hospitalier. L'examen du projet risque toutefois de se focaliser beaucoup autour du déficit avec des dizaines de milliards d'euros brandis dans le débat public. Ce déficit est pourtant tout simplement dû aux exonérations de cotisations patronales qui se cumulent au fil des années et atteignent près de 80 milliards d'euros. Quel que soit le nom donné, la perspective d'une « grande Sécu » pour l'UFC Que choisir, qui publie une étude fustigeant la part croissante prise par les complémentaires santé, ou celle du « 100 % Sécu. » pour la FSU et la fin des exonérations injustifiées combinée à l'apport des cotisations versées aux mutuelles permettraient le financement d'un système de santé bien plus équitable et redistributif. Une sécurité sociale qui prendrait en charge l'ensemble des dépenses de santé et permettrait de satisfaire ce besoin essentiel de la population.



Budget

Austérité sénatoriale

Le projet de loi de finances a repris son parcours législatif au Sénat qui a adopté le 23 janvier une coupe budgétaire supplémentaire de 6,3 milliards d'euros par rapport au budget Barnier, pour un objectif de déficit ramené à 5,3 % du PIB pour 2025. Le Sénat, très majoritairement à droite, fait donc le choix d'une austérité renforcée.

L'aide au développement des pays du Sud paie un prix fort avec un budget total qui passerait de 6,5 à 3,8 milliards d'euros. Les sénateurs et sénatrices s'attaquent aussi à l'écologie, en réduisant les aides à l'achat de véhicules électriques, le fond vert et le chèque énergie (pour une coupe de -995 millions d'euros). Sont aussi supprimés les crédits de l'Agence Bio et donc programmée à disparaître (Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique).

Les coupes proposées par le Sénat percutent directement les services publics et leurs agent-es. Les sénateurs et sénatrices les plus à droite n'ont certes pas

réussi à étendre à trois le nombre de jours de carence, mais a été voté une diminution de 10 % du maintien de rémunération en cas d'arrêt maladie. La mesure peut sembler moins spectaculaire que le projet de trois jours de carence, mais le coût sera nettement plus élevé pour les agent-es malades ou accidenté-es.

Côté services publics, sont particulièrement touchés l'Éducation nationale (maintien de suppressions de postes), l'enseignement supérieur et la recherche (-630 millions d'euros) et d'audiovisuel public

(-80 millions). L'effort demandé aux collectivités locales serait moins lourd que dans le projet de budget initial mais la coupe s'élèverait tout de même à 2,2 milliards d'euros.

Pour être définitivement adoptée, la loi de finances pour 2025 doit repasser en seconde lecture à l'Assemblée nationale début février, après la réunion le 30 janvier d'une commission mixte paritaire. Les débats vont donc se poursuivre et la possibilité d'une nouvelle censure n'a pas disparu.

Hervé Moreau

Loi Jomier pour l'hôpital

Le 23 janvier, l'Assemblée nationale a adopté sans modification la proposition de loi du sénateur Jomier sur un nombre minimum de soignant-es par patient-e hospitalisé-e, déjà validée par le Sénat. Automatiquement promulguée, cette loi vise à améliorer les conditions de travail des soignant-es et d'accueil des patient-es. Le Collectif InterHopitaux salue ce signal fort pour les hospitalier-es. Cette loi est le premier pavé d'une route qui doit sortir l'hôpital de l'ornière. Sociétés savantes et soignant-es doivent être associé-es pour une mise en œuvre pragmatique. Un financement pluriannuel sera essentiel pour former et recruter les effectifs nécessaires. Les décrets d'application sont attendus.

Riches / pauvres

L'écart s'accroît encore

Alors que 3,6 milliards de personnes, 44 % de l'humanité, vivent sous le seuil de pauvreté, la fortune des milliardaires a, dans le monde, augmenté, selon les calculs de l'ONG Oxfam, de 2 000 milliards en 2024, trois fois plus vite qu'en 2023.

Dans un rapport intitulé *L'art de prendre sans entreprendre*, Oxfam montre qu'actuellement, les milliardaires tirent leur fortune à 36 % d'un héritage – dans les deux tiers des pays, les descendant-es direct-es ne sont soumis-es à aucun impôt sur les successions. 6 % proviennent de l'usage plus ou moins légale de leur influence personnelle pour accaparer le pouvoir de l'État au service de leur propre intérêt (*lobbying*, financement de campagnes politiques, passage du secteur public au secteur privé, financement des médias...). 18 % de ces fortunes sont acquises du fait de monopoles permettant de « contrôler les marchés, dic-



Les milliardaires tirent leur fortune à 36 % d'un héritage.

ter les règles du jeu commercial» – tel celui de Jeff Bezos avec Amazon.

Le colonialisme est pour Oxfam une autre facette de la « polarisation des richesses ». S'il a historiquement permis aux plus riches d'accumuler des richesses dans les pays du Nord les institutions internationales permettent aujourd'hui la persistance d'un colonialisme moderne : 68 % des milliardaires vivent dans les pays du

Nord, qui contrôlent 69 % des richesses mondiales. Alors qu'ils représentent moins de 10 % de la population mondiale, les pays du G7 disposent par exemple de 41 % des voix au Fonds monétaire international (FMI) et à la Banque mondiale.

Taxer les personnes et entreprises les plus riches, engager la réparation des victimes de la colonisation et transformer la gouvernance du FMI, de la

Plastique : rendez-vous manqué

En décembre, les négociations à Busan, Corée du Sud, pour le premier traité mondial contre la pollution plastique n'ont pas abouti, nécessitant une prolongation. Malgré des progrès, un groupe restreint de pays pétroliers (Russie, Arabie saoudite, Iran) bloque les discussions, préférant limiter le traité à la gestion des déchets, tandis qu'une majorité, menée par la « Coalition des hautes ambitions », demande des mesures plus ambitieuses incluant la réduction de la production plastique. Des tensions se sont accrues, plusieurs pays dénonçant l'obstruction et demandant un traité fort. Un avant-projet dévoilé en fin de négociations montre encore de nombreuses divergences. Certains diplomates préfèrent reporter les pourparlers plutôt que d'accepter un accord faible.

banque mondiale ou de l'ONU seraient pour Oxfam un premier pas pour « des changements systémiques significatifs ». ♦ *Valérie Sourmaille*

Écologie

Le silence inquiétant du gouvernement

Au moment où les méga-feux brûlaient Los Angeles, le discours de politique générale de François Bayrou n'a fait aucune référence à la crise climatique, pourtant défi du XXI^e siècle.

Alors que Matignon est responsable de la planification écologique devant permettre à la France de baisser ses émissions de gaz à effet de serre de 55 % en 2030, le Premier ministre n'a rien dit sur les énergies renouvelables, sur la rénovation énergétique des bâtiments ; rien

non plus sur le fonds vert, dispositif très précieux pour l'adaptation des collectivités locales que Michel Barnier prévoyait déjà de faire passer de 2,5 milliards à 1 milliard. À peine une potentielle réactivation du plan vélo a-t-elle été évoquée, créant la colère des associations écologiques et des organisations politiques du Nouveau Front Populaire qui estimaient à au moins 7 milliards, la relance de la bifurcation écologique.

Le Premier ministre a en outre rejoint une partie du bloc central et toute l'extrême droite en s'en prenant aux normes écologiques et aux agences, organes et opérateurs de l'État chargés de les faire respecter. Ces offensives inscrivent le projet du gouvernement dans la lignée de la logique de déréglementation libérale et productiviste qui touchent aussi l'Agence de la transition écologique (Ademe) ou les agences de l'eau. Associées à la délégitimation de l'ac-

tion des agent-es qui ne font qu'appliquer la loi, mais aussi aux violences contre une Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) ou contre les bureaux de l'Inrae, elles ouvrent une brèche dans l'État de droit. Elles sont d'autant plus inquiétantes qu'elles s'inscrivent dans une puissante dynamique mondiale de rejet de l'écologie par les pouvoirs réactionnaires néolibéraux. Une aubaine pour l'extrême droite. ♦ *V.S.*

RSA

La réforme se met en place

Après l'expérimentation expéditive menée sur 47 territoires en 2024, la réforme inscrite dans la loi « plein emploi » se généralise.

Chaque bénéficiaire du RSA devra signer un contrat d'engagement et s'acquitter de 15 heures d'activité sous peine de sanctions. Un bouleversement pour le service public de l'emploi.

Si l'allocataire ne respecte pas son contrat, le versement d'une partie ou de toute son allocation pourra être suspendu par le conseil départemental qui finance le RSA. Les politiques menées par les départements étant disparates, les inégalités de traitement risquent de s'accroître, certains décidant d'appliquer les sanctions quand d'autres refuseront de le faire. Alors que la Commission nationale consultative des droits de l'Homme avait, en décembre 2024, considéré que cette obligation portait atteinte



Comment vivre avec 635 euros par mois ?

aux droits humains en menaçant de supprimer une partie de ce revenu de subsistance (635 euros pour une personne seule sans enfant), la loi se généralise alors que le décret d'application n'est pas paru. La mise en œuvre de la réforme inquiète les salarié-es de France Travail qui dénoncent un manque de moyens. Alors que

1,8 million de nouvelles personnes seront enregistrées, le gouvernement Barnier prévoyait de supprimer 500 équivalents temps plein. Décision qui avait entraîné un appel à la grève de 8 syndicats de France travail. Le budget a été mis en suspens mais les salarié-es demeurent mobilisé-es contre cette réforme qui renforce un arsenal de contrôles

La couleur du salaire

À caractéristiques équivalentes de niveau de diplôme, d'âge, d'origine sociale et de lieu d'habitation, la hauteur des salaires des personnes nées et vivant en France hexagonale est étroitement liée aux pays d'origine des parents. Dans une étude s'appuyant sur un vaste échantillon statistique, deux sociologues, Mathieu Ichou et Ugo Palheta montrent par exemple que les hommes dont les deux parents sont nés dans un pays d'Afrique subsaharienne ont un salaire moyen inférieur de 407 euros alors qu'avoir des parents nés dans un pays européen ne conduit à aucune différence salariale. Avoir des parents nés dans un département d'Outre-mer entraîne également une baisse de 328 euros pour les hommes et de 131 euros pour les femmes, moins pénalisées par le pays d'origine de leurs deux parents. Terrible constat d'un salaire lié à la couleur de peau...

et de sanctions contre les allocataires plutôt que d'améliorer leur accompagnement. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Loi Veil

Le droit à l'avortement toujours vulnérable

En 2025, sont célébrés les 50 ans de la Loi Veil, relative au droit à l'avortement, étape cruciale dans l'histoire des droits des femmes adoptée en 1975, renforçant leur droit fondamental à disposer de leur corps.

Depuis, ce droit a été conforté par des avancées majeures : suppression du délai de réflexion en 2016, allongement des délais légaux en 2022 et inscription dans la Constitution en 2024. Sur le territoire, l'accès à l'IVG demeure inégal de par la distance éloignant les

femmes, souvent les plus précaires, des centres médicaux. S'ajoutent à cela les campagnes de désinformation et de stigmatisation entretenues par des groupes réactionnaires. Pour combattre ces inégalités, la FSU réclame un financement ambitieux pour renforcer la santé, l'éducation et le social. Chaque jeune doit bénéficier d'une information claire et d'un accompagnement adapté, et chaque femme doit avoir la possibilité d'avorter à proximité.

Actuellement, 20 % des femmes doivent se déplacer dans un autre département en raison du manque de structures, de praticien.nes ou de délais trop longs. Alors que la France marque 50 ans de progrès, l'avortement demeure interdit ou fortement restreint dans de nombreux pays, exposant des millions de femmes à de graves dangers. Le cinquantenaire de la Loi Veil doit être l'occasion d'un appel à une mobilisation internationale pour intégrer ce

droit dans la charte européenne, le défendre et garantir son accès universel. La FSU renouvelle son engagement pour cette cause, cela relève d'une responsabilité collective et d'un impératif de justice sociale.

Alors que le droit à l'avortement demeure contesté et vulnérable, le cinquantenaire de la Loi Veil doit marquer un engagement fort pour préserver cet acquis, le consolider et en garantir l'accès à toutes les femmes, en France et au-delà. ♦

Alain Senée

Mayotte

Répondre aux urgences par l'égalité et la fraternité

La situation dramatique de Mayotte après le passage de Chido est instrumentalisée par le gouvernement pour durcir encore les conditions faites aux migrant-es. Pourtant les besoins sont autres et immenses. Une part importante de la population n'a toujours pas accès à l'eau, à l'alimentation, à la santé et au logement mais la préoccupation première des autorités semble ailleurs.

La vente de tôles ondulées sous condition de titre de priorité ou de bail locatif ne résoudra pas d'un acte administratif autoritaire le fait qu'un tiers de la population vit dans un bâti vulnérable sans fondations, pas plus que l'interdiction des bidonvilles. Elle insécurisera encore davantage la situation de dizaines de milliers de personnes qui se consacrent à la reconstruction de leurs habita-



Mayotte après le passage de Chido.

tions depuis le 5 décembre dernier alors que les matériaux manquent.

La stigmatisation des Comoriennes en situation irrégulière avec la volonté de restreindre encore davantage le droit du sol ou la mise dans le débat public de chiffres fantasmés sur la population totale de Mayotte au mépris du recensement

rigoureux de l'Insee ne contribuera pas davantage à prendre en charge les urgences auxquelles sont confrontées les habitant-es.

La FSU, aux côtés de la Ligue des droits de l'Homme, de Solidaires et de la CGT, exige au contraire que cette réponse aux urgences soit guidée par « les principes républicains d'égalité et de fraternité ».

Arnaud Malaisé

Maladies professionnelles

La sous-reconnaissance

En France, faire reconnaître une maladie professionnelle est un parcours du combattant.

Ce phénomène est documenté depuis des années et bien connu par le monde du travail et ses représentant-es. Il est aussi reconnu par l'État puisque tous les ans, la branche Accidents du travail – maladies professionnelles (AT-MP) de la Sécurité sociale reverse en compensation des montants de plus en plus élevés à la branche maladie. Ce transfert financier re-

présente 8,6 % des dépenses nettes de la branche AT-MP en 2023 contre un peu plus de 6 % entre 2009 et 2014. Ces montants sont revus tous les trois ans par une commission spécialisée présidée par un-e magistrat-e de la Cour des comptes. Dans un rapport publié en décembre l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) souligne que pour cette commission la sous-reconnaissance est notamment liée « à l'obsolescence de certains

tableaux de maladies professionnelles ». Pour l'ANSES, une quarantaine de maladies manque dans ce tableau et les conditions d'exposition aux risques sont trop restrictives. Certains cancers, les poly-expositions aux produits dangereux et les pathologies cardiovasculaires et psychiques doivent être pris notamment en compte pour créer de nouveaux tableaux, mais les règles de reconnaissance doivent être assouplies.

Hervé Moreau

Espérance de vie

Au niveau mondial, l'espérance de vie est de 72,5 ans. L'écart avec l'espérance de vie sans incapacité est de 9,6 ans pour les hommes contre 12 ans pour les femmes. En France, l'espérance de vie en 2024 atteint 85,6 ans pour les femmes et 80 ans pour les hommes, avec respectivement un écart avec l'espérance de vie en bonne santé de 13,71 et 10,38 ans. « Quand on interroge sur l'incapacité plutôt que sur les maladies, on objective directement la qualité de vie... », explique Emmanuelle Cambois, directrice de recherche à l'Institut national d'études démographiques.

TPE : la CGT loin devant

Les élections professionnelles dans les très petites entreprises ont confirmé la première place de la Cgt dans ce scrutin sur sigle avec près de 28 % des suffrages loin devant la Cfdt et l'Unsa qui dépassent légèrement les 14 %. Si la Cgt progresse de plus d'un point depuis 2021, la participation a encore reculé à 4 % avec une responsabilité importante des pouvoirs publics : peu d'information publique, non inscription de certains électeurs et électrices, non réception des courriers pour voter, difficultés d'accès au vote en ligne...

Assises santé

En mars 2024, plus de 500 personnes avaient participé aux différents ateliers des Assises de la santé et sécurité des travailleurs et travailleuses. Organisées par la CGT, la FSU, Solidaires et plusieurs associations, elles se tiendront cette année les 25 et 26 mars à la Bourse du travail de Paris. Elles permettront comme l'an passé d'échanger à partir d'exemples d'interventions sur le terrain, avec l'apport de militant-es syndicaux ou associatifs, de chercheur-es et d'inspecteur-trices du travail. Cet événement est couvert par un stage du centre de formation de la FSU.

Budget des collectivités locales

Le projet de Budget élaboré par feu le gouvernement Barnier était particulièrement rude pour les collectivités territoriales, rendues injustement responsables du creusement des déficits publics. Il les avait privées de 5 milliards d'euros de ressources. C'est sur cette base que nombre de collectivités ont bâti leur budget primitif 2025, pratiquant des coupes sombres dans leurs dépenses : gel ou suppression de postes dans les services, baisse du niveau des aides, de l'investissement, etc. La Région Pays-de-Loire, poussant l'austérité à son paroxysme en sacrifiant la culture et le sport, avec l'arrêt d'attribution de toutes subventions. Dans sa déclaration de politique générale, François Bayrou a annoncé son intention de ramener à 2,2 Mds la baisse de ressources des collectivités. Cependant même atténuée, cette baisse est inédite à ce niveau, et elle intervient après des années de réduction des dotations et de restriction de l'autonomie fiscale des collectivités. C'est bien le service public local – au plus proche de la population – qui est une fois de plus attaqué, ainsi que ses agent-es à qui on demande déjà de faire plus et mieux avec moins de moyens. Cette dépense publique vise à faire payer aux services publics en général les cadeaux fiscaux consentis aux grandes entreprises et aux contribuables les plus favorisé-es.



Service public

Importantes carences pour la Fonction publique

Les projets pour la fonction publique du gouvernement Bayrou portent encore de profondes traces du précédent gouvernement, même si, suite à la mobilisation des personnels, la mesure emblématique de régression sociale d'ajout de deux jours de carence est abandonnée.

La réussite de la grève du 5 décembre a ainsi obligé le nouveau ministre, Laurent Marcangeli, à ne pas retenir cette mesure lors de l'examen du projet de budget au Sénat. Pour autant il a maintenu une autre mesure, pas moins brutale, avec la réduction de 10 % de la rémunération des agent-es durant toute la durée de leur arrêt maladie. Dans ce budget toujours austéritaire, cette mesure permettrait 900 millions d'économies tous les ans sur le dos des agent-es malades et dans un contexte de dégradation continue de leurs conditions de travail.

Le gouvernement n'envisage également aucunement d'inverser les politiques menées depuis trop longtemps en matière

de rémunération et de reconnaissance de l'engagement professionnel quotidien pour assumer les missions d'intérêt général et de service public. Malgré le lourd tribut payé par les agent-es avec la dévaluation salariale subie sans équivalent par comparaison avec les autres secteurs d'activité et la succession de sorties médiatiques les stigmatisant, la dernière venant du Premier ministre avec ses « vérités alternatives » sur le déficit des retraites, rien ne change en ce qui concerne le gel du point d'indice et le non renforcement du budget des

services publics. Pour la FSU, le gouvernement doit, au contraire, entendre toutes les revendications massivement exprimées le 5 décembre et donc abonder de nouvelles mesures budgétaires permettant de revaloriser les personnels de la Fonction publique et de créer les emplois nécessaires à la réalisation des missions de service public partout sur le territoire. Elle appelle ainsi les parlementaires à mettre leurs actes en cohérence avec leurs déclarations sur le caractère essentiel des services publics pour la société. Arnaud Malaisé

Transcription législative PSC

L'ordonnance de 2021 impose dès 2025 en Prévoyance et 2026 en Santé la participation des collectivités à la Protection sociale complémentaire (PSC) de leurs agent-es. Dans ce cadre, un accord historique signé le 23 juillet 2023 entre les syndicats de la Territoriale, dont la FSU, et des associations d'employeurs, améliore les droits des agent-es. Il prévoit une prise en charge minimale de 90 % de la rémunération en cas de maladie ou invalidité, une participation financière des employeurs d'au moins 50 %, et un contrat collectif obligatoire en prévoyance. Après 18 mois d'attente, le ministre Laurent Marcangeli semble prêt à accélérer l'adoption d'une loi concrétisant ces avancées.

Violences urbaines

Un rapport de la commission des droits de l'homme

A la suite des émeutes de l'été 2023, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) s'est saisie de la question et a publié à la mi-décembre un avis tout à fait éclairant sur « violences urbaines, périphéries et accès aux droits ».

Se fondant sur des enquêtes de terrain à Nanterre, Roubaix et Toulouse où elle a rencontré des jeunes, des parents, et des acteurs et actrices du monde associatif et institutionnel, la Commission analyse la non-effectivité des droits comme la raison majeure des violences urbaines, à l'opposé du discours médiatique et politique dominant. Un de ses premiers constats est que les jeunes vivant dans les « périphéries » se sentent exclus, stigmatisés, enfermés dans le lieu où ils sont nés, et pas écoutés.

Elle formule des recommandations pour lutter contre les racines de la violence et de la



Les jeunes vivant dans les « périphéries » se sentent exclus.

colère, en particulier celle de créer une convention citoyenne pour intégrer les jeunes dans les politiques publiques, démocratiser l'accès aux transports, prioriser la lutte contre les inégalités scolaires,... La CNCDH insiste sur le rôle clé des associations et propose d'orienter les financements publics pour soutenir durablement les associations de proximité et valo-

riser leur expertise locale. Une voie que le précédent gouvernement n'a pas suivie, en publiant en novembre une circulaire supprimant à terme les contrats « Adultes relais », portés essentiellement par les associations et qui jouent un rôle majeur de médiation sociale dans les quartiers populaires. ♦ **Christophe Nouhaud**

Bilan PSC

La réforme de la Protection sociale complémentaire (PSC) des agent-es du versant État de la Fonction publique se met progressivement en œuvre. Au premier janvier 2025, les nouveaux contrats en assurance santé complémentaire entrent en vigueur pour les personnels de la Caisse des dépôts et consignations, des ministères des Armées, de l'Agriculture et de l'Écologie et pour les services du Premier ministre. Pour les autres ministères ou services de l'État, les échéances s'étalent jusqu'au 1^{er} avril 2026. Mais les premiers retours confirment les craintes et mises en garde de la FSU. Le ministère de l'Écologie a choisi de confier la complémentaire de ses agent-es à une *start-up* financée par des fonds de pensions et au ministère de l'Agriculture la gestion du nouveau dispositif a été confiée un opérateur états-unien.

Politique pénitentiaire

Darmanin fait le malin

« **P**lus de fermeté, plus d'intensité, des opérations place nette dans les prisons », le nouveau ministre de la Justice, **Gérald Darmanin**, occupe le terrain médiatique avec des annonces populistes.

Alors que 80 000 personnes sont actuellement détenues en prison dans des conditions catastrophiques, le ministre propose un isolement renforcé des 100 plus grands narcotrafiquants, sur le modèle appliqué aux grands terroristes. L'admini-

nistration pénitentiaire sera chargée d'en établir la liste, sous la forme de notes blanches, procédure que l'association des avocats pénalistes considère comme un dévoiement de la procédure pénale au profit des la justice administrative. Par ailleurs le recours à l'isolement, mesure dénoncée par les professionnels de santé, n'était jusqu'à présent utilisé que pour protéger l'individu ou sécuriser l'établissement et était une

mesure provisoire. Pour une exécution efficace des courtes peines, le ministre préconise la création de petits centres de rétention, à « taille plus humaine » où les détenues seront éloignées de ceux lourdement condamnés. Charge aux élu-es de les créer. Sur la question de l'augmentation des moyens, le ministre admet « qu'il faut plus d'effectifs, plus de greffiers et plus de magistrats » mais se retranche der-

rière la nouvelle ministre chargée des Comptes publics, **Amélie de Montchalin**.

Alors que les prisons accueillent 500 à 600 détenues supplémentaires chaque mois, les conditions de détention se détériorent. Pour le SNEPAP-FSU, plutôt que des injonctions populistes, il est urgent de promouvoir les peines de probation et de réserver la prison pour les peines les plus lourdes. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

La Cour européenne condamne la France

Le jeudi 23 janvier, la France a été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), qui a estimé qu'une femme refusant d'avoir des relations sexuelles avec son mari ne pouvait être considérée comme « fautive » en cas de divorce. Cette décision concerne une Française de 69 ans, dont le mari avait obtenu en 2019 un divorce à ses torts exclusifs en raison de l'absence de relations sexuelles depuis plusieurs années. La CEDH, siégeant à Strasbourg, a jugé que cette décision violait l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui protège le droit au respect de la vie privée et familiale.

Retailleau « très proche » de Némésis

Fondé en 2019, le collectif d'extrême droite Némésis se revendique féministe et multiplie les provocations et les déclarations xénophobes, attribuant aux immigrés et aux musulmans la majorité des violences sexuelles. Il entretient des liens idéologiques avec le RN et l'a soutenu lors des élections législatives anticipées.

Le ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, félicitant sa présidente pour son combat et s'en déclarant « très proche », a provoqué un tollé immédiat. Le collectif Grève Féministe, dont fait partie la FSU, a condamné des propos « dangereux et inacceptables », revenant « à adouber les propos et actes de l'extrême droite, même dans ses factions les plus violentes ». Combattre les idées d'extrême droite, partout. Il y a urgence.

L'égalité professionnelle

Les rémunérations des femmes toujours inférieures

Quatre et trois ans après s'être imposé aux entreprises de plus de 250 et 50 salarié-es, l'index de l'égalité professionnelle ne s'impose aux trois versants de la fonction publique qu'en 2024.

Les données 2023 montrent que les rémunérations des femmes restent inférieures à celles des hommes pour les agent-es contractuel-les, que les taux de promotion restent toujours plus favorables aux hommes et que les femmes accèdent moins aux emplois de l'encadrement supérieur, mieux rémunérés. Et après ? La FSU avait dénoncé la mise en œuvre de cet index qui n'apporte rien de plus que les outils de mesure déjà largement déployés et qui non seulement permettaient de mesurer finement les écarts de

rémunération entre femmes et hommes mais aussi d'identifier pour une très grande partie la cause de ces écarts. Restait à s'attaquer aux causes persistantes de ces écarts. Dans un rapport publié le 27 janvier, la cour des comptes fait le même constat, jugeant l'index insuffisant pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes. Le rapport pointe le rôle que peut/doit jouer l'école par le traitement plus systématique des questions d'égalité par les programmes, la sensibilisation des personnels et des parents d'élèves au poids des stéréotypes de genre dans les choix d'orientation, la formation des enseignant-es à la pédagogie égalitaire...

Autre préconisation de la Cour



La mise en place de l'index d'égalité professionnelle s'est faite en 2024 dans la fonction publique.

des comptes : la revalorisation des métiers majoritairement exercés par des femmes et la mise en œuvre des sanctions en cas de non-respect des obligations en matière d'égalité professionnelle. ♦

Valérie Soumaille

Tâches domestiques

Un partage toujours inégalitaire

La répartition des tâches domestiques est encore très inégalitaire en France. Les données statistiques globales sont un peu anciennes, mais toutes les enquêtes de terrain récentes confirment l'immobilisme en la matière.

Ainsi, en 2016, l'institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes révélait que les choses n'avaient pas évolué depuis 2003 : 80 % des femmes consacrent au moins une heure par jour à la cuisine ou au ménage contre seulement 16 % des hommes, données reprises par l'obser-

vatoire des inégalités.

En 2020, une enquête en Pays de Loire pendant le confinement, publiée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) en 2022, montrait que dans les couples avec enfant, 61 % des femmes consacraient au moins deux heures par jour aux travaux domestiques, dont 25 % plus de 4 heures, contre respectivement 29 % et 10 % des hommes. Plus récemment, une étude de l'Institut national des études démographiques (INED) s'est

penchée sur la participation des enfants de 10 ans aux tâches domestiques. Sans surprise, les garçons sont moins nombreux que les filles et avec une moindre intensité à participer aux tâches du quotidien (voir en ligne, Population et société n° 628, décembre 2024). Ce qui permet d'évoquer le rôle de l'éducation, qui passe par ce que les parents demandent mais aussi ce qu'ils et elles montrent à leurs enfants dans leurs pratiques quotidiennes. ♦

Hervé Moreau

Politique éducative

La lutte paie !

La ministre Elisabeth Borne a confirmé l'annulation des 4 000 suppressions d'emplois d'enseignants initialement prévues dans le budget 2025. C'est à mettre à l'actif des interventions et actions de la FSU et de ses syndicats et de la mobilisation des personnels. Cependant cette mesure ne comble pas les dégradations subies ces dernières années dans le service public d'Éducation et le solde global nul n'empêchera pas certaines réductions d'emplois.

Car le ministère opère un redéploiement entre premier et second degrés : 470 suppressions de postes d'enseignants sont prévues dans le premier degré, et 324 emplois créés dans le second. Plusieurs mesures de la réforme « Choc des savoirs », sont abandonnées : plus de Diplôme national du brevet (DNB) obligatoire pour passer en Seconde et la fin des prépa-Seconde en 2026. Les groupes de niveau en Quatrième et Troisième ne se mettent pas en place.

Abandonner le « Choc des savoirs »

Mais il est également urgent de supprimer les groupes de



Des reculs du gouvernement à mettre à l'actif des manifestations.

niveaux en Sixième et Cinquième, d'abandonner la labellisation des manuels et plus globalement l'ensemble de la réforme « Choc des savoirs ». La reprise annoncée de la concertation sur le raccourcissement des vacances d'été ou sur la formation des

enseignants ne peut qu'inquiéter.

Les dispositifs divers annoncés en Quatrième et Troisième sont financés par des suppressions d'emplois liées à l'évolution démographique. Les lycées généraux et technologiques pourraient payer un lourd tribut. La baisse démographique doit cesser d'être instrumentalisée à des fins budgétaires et politiques. Dans le second degré, pour retrouver le taux d'encadrement de 2017, il faudrait créer 10 617 emplois.

Classes chargées dans le primaire

Dans le premier degré, des classes chargées sont à prévoir. Quant à la création de 2 000 postes d'AESH, elle ne couvrira pas tous les besoins. Pour le schéma d'emplois administratifs et ITRF (Ingénieurs et personnels techniques, de re-

Budget recherche

Coupes budgétaires pour l'Enseignement supérieur et la recherche
Le Sénat a adopté un amendement gouvernemental portant à plus d'un milliard d'euros les coupes budgétaires par rapport à la loi de finances initiale 2024. Ainsi, le financement des mesures de la loi de programmation de la recherche n'est pas totalement couvert, ni la suite de la réforme des bourses étudiantes. Et les universités ne pourront pas faire face à l'augmentation des charges. La fermeture de diplômes, d'antennes universitaires, la réduction des capacités d'accueil, de l'offre de services, le gel ou report de leurs investissements sont à prévoir. Les coupes envisagées dans la recherche obèrent le développement du champ des connaissances et hypothèque la capacité de notre pays à répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux. L'Université ne doit pas être sacrifiée au profit des établissements d'enseignement supérieur privés subventionnés et soutenus pour l'accréditation de leurs formations. Le SNESUP-FSU appelle les personnels à se mobiliser.

cherche et de formation) en établissements scolaires ou pour les services centraux ou académiques, seuls des redéploiements sont envisagés. La FSU initiera et soutiendra les luttes contre les suppressions de postes, les fermetures de classes et les hausses d'effectifs, ainsi que pour une revalorisation salariale sans contreparties. ♦ Hervé Moreau

SNU décrié et quasi supprimé

Le bilan du Service national universel (SNU) réalisé par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) sur les « classes engagées » nuance fortement le bilan positif des participant·es aux séjours individuels. Près de la moitié des élèves de ces classes, bien souvent de lycées professionnels, n'a pas souhaité s'y rendre tandis que l'autre moitié se montre bien plus critique sur le port de l'uniforme ou le temps consacré au lever des couleurs et à la Marseillaise. Un argument supplémentaire en faveur de la fin de ce dispositif, lubie présidentielle extrêmement couteuse entendant mettre au pas la jeunesse. De son côté le Sénat vient de supprimer la quasi-totalité des crédits du SNU dans le projet de budget. Une probable suppression sans aucun regret...

École inclusive

La Commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport du Sénat a organisé une table ronde en janvier afin de dresser un bilan sur la mise en œuvre de l'école inclusive et de réfléchir aux pistes d'amélioration. 500 000 enfants en situation de handicap scolarisé-es, 140 000 accompagnant-es, 589 dispositifs le bilan quantitatif est amoindri par les difficultés rencontrées par les personnels : quasi absence de formation, RASED exsangues, AESH exploité-es. Petite note d'amélioration : l'abandon de la suppression de 4 000 postes permettrait de baisser les effectifs dans les classes, l'accueil s'en trouvera facilité. Une inquiétude : la commission envisage « de penser le médicosocial dans l'école ».

Parcoursup

Afin de lutter contre les dérives qu'a entraîné le développement de l'enseignement supérieur privé à but lucratif, le ministère met en place une procédure de déréférencement des formations sur la plateforme Parcoursup. Il s'agit d'en retirer les établissements qui ne respecteraient pas les règles de la charte Parcoursup (informations incomplètes, places en dehors de la plateforme, acomptes exigés), après une mise en demeure. Pour la FSU tout-e bachelier-e doit pouvoir s'inscrire dans la formation de son choix et tout-e étudiant-e ayant obtenu sa licence dans celle de master qu'il prévoit. Cette plateforme discriminante doit être donc être abrogée et remplacée par des outils d'information et d'inscription administrative pour les formations non sélectives.

Mayotte

« L'École en Sous-France »

La campagne « École en Sous-France » menée par la FSU-Snuipp depuis septembre 2023, a conduit les représentant-es des différentes sections départementales d'Outre-mer de la FSU-SNUipp à être reçu-es à l'Élysée mi-janvier.

L'occasion de rappeler que tous ces territoires vivent des difficultés analogues concernant les infrastructures mais également les personnels et les élèves : état du bâti, déficit de salle de classe, inadaptation à la chaleur, coupures d'eau, problème de recrutement, formation, RASED incomplets, élèves non scolarisé-es, matériel scolaire à la charge des familles...

Bien sûr, après le passage dévastateur du cyclone Chido, la rentrée des 10 000 personnels dont près de 8 000 enseignant-es le 20 janvier, une semaine avant celle des 117 000 élèves, s'est faite dans un mode plus dégradé encore que d'habitude sur l'archipel de Mayotte. Alors que beaucoup d'établissements n'étaient pas remis en état (40 % du nombre



Une rentrée en mode très dégradé.

total ont été endommagés voire dévastés par le cyclone) et que d'autres restaient occupés par des familles sinistrées, personnels, élu-es, agent-es municipaux, architectes bénévoles, associations de quartier ont conjointement et solidairement œuvré : déblayage, nettoyage, montage de tentes dans les cours, bâchage des bâti-

ments aux toits envolés, achèvement de matériel scolaire (sac, stylo, papier, manuel...), associés à la mise en œuvre d'organisations d'accueil des élèves par intermittence devraient permettre de parer au plus pressé : accueillir le mieux possible des enfants traumatisés dont la plupart n'ont plus rien. ♦

Hervé Moreau

Grève AESH

L'avenir de l'éducation publique

Les AESH étaient une nouvelle fois mobilisé-es le 16 janvier pour réclamer une meilleure rémunération, un statut et des moyens pour une école inclusive.

Alors que la ministre Elisabeth Borne confirme la création de 2 000 postes d'AESH, ces dernier-es ont réclamé des moyens qualitatifs. 500 000 enfants en situation de handicap sont scolarisé-es aujourd'hui. Certain-es ont des handicaps lourds né-

cessitant des structures et des personnels formés, loin de la mutualisation gérée par les pôles d'appui à la solidarité (PIAL). Las-ses d'être baladés, maltraité-es, les AESH quittent le navire, le *turn-over* est énorme. Le ministère se contente d'établir une adéquation nombre d'enfants en situation de handicap/nombre d'AESH, alors qu'un bilan qualitatif devrait permettre d'en-

gager des discussions sur la question de l'école inclusive. La ministre a déclaré avoir entendu les revendications des grévistes. Elle y répond en rappelant la CDIisation à partir de 3 ans et une revalorisation de l'échelon indiciaire depuis 2023. Pour les AESH cela ne suffit pas. Elisabeth Borne s'est engagée à mettre le sujet à l'agenda social. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Moselle

Une collégienne expulsée avec sa famille

Le mercredi 22 janvier, une collégienne de 14 ans, originaire du Burkina Faso a été interpellée par les forces de l'ordre, dans son collège de Maizières-lès-Metz (57), pour une reconduite à la frontière belge avec sa mère et son frère.

Cette collégienne en classe de Troisième, a été arrêtée dans son collège. « Pendant un cours, l'administration est venue vérifier sa présence, et à la récréation, elle a été conduite dans un bâtiment où les gendarmes sont venus la chercher », précise Agnès Bragard, responsable départementale du SNES-FSU Moselle. « Elle a été autorisée à parler à une élève, à lui dire au revoir, et puis elle a quitté l'établissement ». Cette arrestation, qui rappelle les heures les plus sombres du quinquennat de Nicolas Sarkozy, a provoqué l'indignation des per-



Cette arrestation a provoqué l'indignation des personnels.

sonnels de l'établissement, elle a été dénoncée par une très large intersyndicale et plusieurs formations politiques.

À la suite de la mobilisation syndicale, notamment du SNES et de la FSU, la ministre Elisabeth Borne a écrit aux recteurs et rectrices pour leur rappeler que la circulaire de 2013

doit s'appliquer : « Les interventions des forces de police et de gendarmerie liées aux procédures d'éloignement sont strictement interdites dans le cadre scolaire, y compris pendant les temps périscolaires et les activités organisées par les structures d'accueil collectif de mineurs, même avec l'accord des parents ». Elle a aussi rap-

Devoirs à la maison

Le projet de programme mathématiques au cycle 3 publié en janvier énonce des principes parmi lesquels des travaux proposés en dehors de la classe notamment des leçons et des exercices d'application et d'entraînement pour « consolider les acquis ». Une circulaire de décembre 56 précisait qu'« aucun devoir écrit, soit obligatoire, soit facultatif, ne sera demandé aux élèves hors de la classe ».

Cette interdiction formelle des devoirs écrits à la maison pour les élèves du premier degré a été rendue effective dans la loi d'orientation du 8 juillet 2013. Ce projet ne tient compte ni la réalité des élèves et des familles des milieux populaires, ni des enjeux d'équité qu'elle soulève.

pelé à l'ordre les chefs d'établissement qui « doivent rester les interlocuteurs privilégiés pour coordonner ces interventions en veillant à préserver un environnement éducatif serein ». ♦ **Matthieu Leiritz**

Liberté d'expression

Un dialogue nécessaire à l'école

Une enquête de la Fondation Jean-Jaurès, en partenariat avec l'Ifop révèle l'évolution des Français.es face au dessin de presse, aux caricatures et au rire, tout en mesurant leur soutien à la liberté d'expression.

La société française témoigne d'un attachement renforcé à la liberté d'expression et au droit au blasphème. En 2023, 76 % des Français-es considèrent la liberté de caricature comme un droit fondamental, contre 58 % en 2012 (+18 points). Si une

majorité accepte l'humour sur des thèmes sensibles – la mort (56 %), la nationalité (55 %) ou l'origine ethnique (51 %, +20 points depuis 2006) –, certains sujets demeurent intouchables comme la Shoah (24 %) et les génocides arménien ou tutsi (26 %). L'élan citoyen observé après les attentats de 2015 s'essouffle cependant. Aujourd'hui, seuls 71 % des Français-es participeraient à une minute de silence en hommage à *Charlie Hebdo*

(contre 80 % en 2020). Le relativisme culturel bouleverse les rôles : l'État défend désormais la liberté d'expression, plus que la société. Philippe Lançon, dans *Libération* daté du 7 janvier, note que la création est « plus menacée par le bas que par le haut ». Ainsi, le ministère de la Culture a confirmé en décembre la Maison du dessin de presse, projet de Wolinski, assassiné en 2015, pour 2027 à Paris. Mais, globalement, derrière

ces chiffres rassurants, il existe une fracture générationnelle. Un tiers des jeunes de moins de 35 ans soutient l'idée qu'on ne peut pas dire et caricaturer n'importe quoi sous couvert de liberté d'expression, contre seulement 21 % des 35-64 ans. Certain-es y voient quelque chose de discriminant, comme un manque de respect, d'où le dialogue nécessaire à l'école pour faire évoluer les élèves sur ces questions. ♦

Alain Sénéé

TRAVAIL ET SYNDICALISME

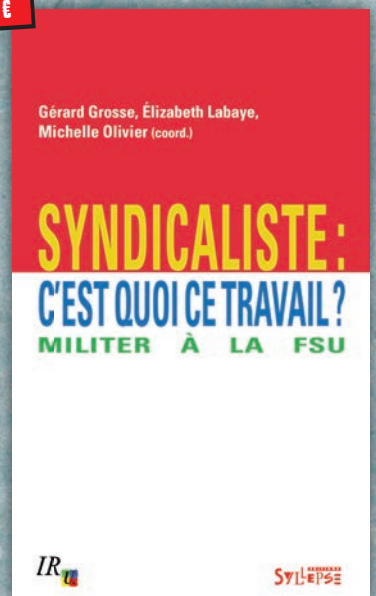


L'activité militante au sein des CHSCT

Un rapport d'enquête sur l'activité des militant-es de la FSU au sein des CHSCT. En donnant la parole aux militant-es et à leurs 10 ans d'expérience de CHSCT, il se veut être une ressource face aux enjeux de santé au travail.

À télécharger gratuitement sur le site de l'Institut de recherches de la FSU : <https://institut.fsu.fr/rapport-chsct-2023/>

3€



Gérard Grosse, Élisabeth Labaye, Michelle Olivier (coord.)

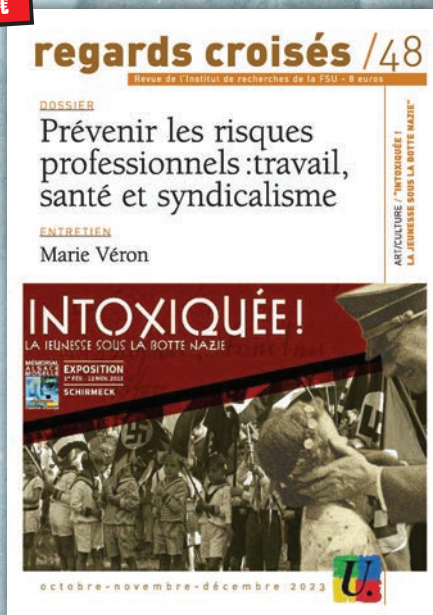
SYNDICALISTE: C'EST QUOI CE TRAVAIL? MILITER À LA FSU

Syndicaliste, c'est quoi ce travail ?

Des militant-es interrogent leur travail pour mieux comprendre ce qui est en jeu dans leurs activités syndicales, ce qu'ils et elles y engagent et ce qu'ils et elles en retirent.

À commander (3,00 €) sur le site de l'Institut de recherches de la FSU : <https://institut.fsu.fr/produit/syndicaliste-cest-quoi-ce-travail-militer-a-la-fsu/>

7€



regards croisés /48

Revue de l'Institut de recherches de la FSU - 8 euros

DOSSIER

Prévenir les risques professionnels : travail, santé et syndicalisme

ENTRETIEN

Marie Véron

ART/CULTURE / INTOXICUÉE !
LA JEUNESSE SOUS LA BOTTE NAZIE



octobre-novembre-décembre 2023

Prévenir les risques professionnels : travail, santé et syndicalisme

Regards croisés, décembre 2023

À commander (7,00 €) sur le site de l'Institut de recherches de la FSU : <https://institut.fsu.fr/produit/regards-croises-n48-2/>

La France a mal à son industrie



Dossier réalisé par :
Matthieu Leiritz, Arnaud Malaisé, Hervé Moreau,
Marie-Rose Rodrigues-Martins, Alain Senée,
Valérie Soumaille

**En trente ans la France et nombre de pays occidentaux
ont connu une forte désindustrialisation
au point de remettre en cause toute relance.**

Chaque semaine tombe la nouvelle d'un nouveau plan « social », touchant notamment le secteur industriel, avec à la clé des milliers de licenciements parmi lesquels, spectacle et réalité douloureuse depuis maintenant près d'un demi siècle, de nombreux cols bleus, ouvriers et ouvrières. La France serait-elle en passe d'en finir avec une activité économique riche en emplois, en tradition de luttes sociales mais aussi en consommation d'énergies fossiles ? Qu'en est-il ? Chacun-e garde en mémoire ces semaines angoissantes de 2020 où la France stupéfaite n'a pu

que constater certains résultats d'une politique forcenée et implacable de délocalisation des entreprises industrielles, synonyme de perte de savoir faire, d'emplois mais aussi de souveraineté économique et donc de sûreté pour la population : aucune entreprise française ne produisait plus en France de masques et de cachets d'aspirine ! Ici il ne s'agissait plus de débats d'experts entre Milton Friedman, chantre du libre échange, et Colbert, inventeur du protectionnisme, mais bien d'une question de vie ou de mort pour beaucoup de possibles victimes du Covid. La question de la place de l'industrie renvoie à des

mythes fondateurs encore très présents dans l'imaginaire national, qu'il s'agisse de la place de la France dans la hiérarchie mondiale, de la renommée de ses chercheurs et ingénieurs – de Marie Curie à Marcel Dassault, d'Eugène Schneider ou des De Wendell à la famille Michelin – mais aussi d'un prolétariat ouvrier fort de sa cohésion, de ses valeurs liant collectif de travail et solidarité, ainsi que de ses rudes luttes syndicales pour arracher droits politiques et amélioration du quotidien. D'où la force du traumatisme qui s'étend bien au-delà des vieux bassins industriels sinistrés par le chômage et la concurrence internationale, le sentiment de déclin du pays qui va de pair avec celui de déclassement et d'humiliation d'une partie des classes laborieuses, certes maltraitées par la cupidité capitaliste, mais fières de leur savoir faire et de leur apport au bien être global du pays, comme à la grande époque de la « bataille du charbon » à la Libération. Certes la perspective d'une société et d'une économie « post industrielles », « propre » car moins dévoreuse de ressources polluantes a pu apparaître comme un futur écologique aimable autant que souhaitable. Mais aujourd'hui, dans un contexte d'après covid, de montée d'un nationalisme xénophobe, et de menace sur les routes du commerce international, le thème de l'impérieuse nécessité de la « réindustrialisation » semble faire consensus sur le champ politique. Au détriment de la nécessaire « bifurcation écologique » que défend le mouvement syndical ? Dans la persistance d'un libéralisme aggravé ou par le biais d'une puissance publique soucieuse du bien commun ? Dans le cadre national ou européen ? L'avenir n'est pas écrit.

Une puissance industrielle menacée



Le Covid a révélé la perte de souveraineté industrielle dans les produits pharmaceutiques indispensables.

La France, comme chacun sait, fut une pionnière dans le développement de l'industrie, c'est-à-dire dans la production mécanisée de masse de produits manufacturés. Qu'en est-il aujourd'hui ?

La France reste dans le peloton de tête des grandes puissances industrielles, mais l'essor de concurrents issus de l'ancien tiers monde a logiquement entraîné un déclassement à l'échelle mondiale ainsi qu'une profonde modification de ses structures par secteurs et une nouvelle géographie de la production, moins liée aux ressources naturelles, sources d'énergie ou matières premières.

Longtemps sixième puissance industrielle mondiale derrière les États-Unis, l'URSS/Russie, l'Allemagne, le Japon et le Royaume-Uni, la France a subi les effets de la mondialisation et la montée en puissance de nouveaux acteurs, riches en main d'œuvre peu coûteuse, pariant sur l'industrialisation comme voie d'accès au développement économique et bénéficiant des délocalisations occidentales, qu'il s'agisse bien sûr à la fin du siècle dernier de la Chine, de la Corée du Sud ou de Taïwan, puis du Brésil, de l'Inde, du Mexique, des Philippines ou du Viet-Nam, demain sans doute de l'Afrique. Dans le cadre européen, l'ouverture de 2004 aux pays ex communistes de l'Est a provoqué une vague de transferts industriels dans ces pays où les salaires étaient très faibles mais les qualifications très élevées.

Ce sont donc logiquement les « vieilles industries », fortement dépendantes des ressources naturelles et d'une main d'œuvre nombreuse qui ont subi un déclin rapide et violent – mines, métallurgie, sidérurgie, textile, voire automobile ou chimie – avec de graves conséquences sociales sous forme de destructions massives d'emplois. Entre 1995 et 2015, près de la moitié des usines et un tiers des emplois industriels ont ainsi disparu, laissant de nombreuses régions sinistrées. Cela n'est pas sans rapport avec la lente montée du vote en faveur de forces nationalistes, anti-européennes car protectionnistes mais aussi xénophobes.

Longtemps considérée par une fatalité par des pouvoirs publics résignés, voire considérée comme une opportunité d'aller vers une économie de services, dite « post industrielle », de surcroît moins polluante alors que montaient à juste titre les préoccupations liées au réchauffement climatique, la désindustrialisation accélérée du pays a toutefois révélé au grand jour ses limites lors de la crise du Covid : le spectacle d'une grande puissance mondiale dépourvue de capacité de produire ses médicaments ou ses masques, alors que le commerce mondial était à l'arrêt, a matérialisé pour le plus grand nombre le lien étroit entre capacité industrielle et autonomie voire souveraineté nationale. D'où le quasi consensus national pour faire de

L'armement : le contre exemple

Sans doute est-il difficile, pour un syndicalisme progressiste épris de paix entre les peuples, de s'en féliciter : l'industrie d'armement illustre la capacité de la France à conserver voire développer un appareil de production très performant, gros pourvoyeur d'emplois, dans un secteur hautement concurrentiel, et qui bénéficie malheureusement du retour des conflits de masse que ce soit au Moyen-Orient ou à l'est de l'Europe.

L'État entretient historiquement des liens étroits avec les entreprises d'armement – Airbus Group, Dassault Aviation, Thales, Safran... – dans un objectif de souveraineté militaire, exemple révélateur d'une politique industrielle volontariste, bien éloignée des discours idéologiques sur les bienfaits du libre marché. La France est aujourd'hui – on peut certes le déplorer – le troisième pays exportateur mondial de matériel de défense derrière les États-Unis et la Russie, avec près de 2 000 entreprises, un chiffre d'affaires de 30 milliards d'euros, et plus de 300 000 salarié-es, soit plus que l'automobile (200 000)...

la réindustrialisation un enjeu prioritaire. Le bilan en reste mitigé comme le montre la vague de licenciements depuis plusieurs mois, dénoncée avec vigueur notamment par la CGT, mais aussi la poursuite du recul de l'industrie dans le PIB (17 % en 1995, 11 % en 2017, moins de 10 % actuellement). Toutefois, l'industrie d'aujourd'hui a bien changé et, dans plusieurs secteurs, la France conserve, notamment grâce à un secteur éducatif toujours capable de former en nombre chercheur-es, ingénieur-es, technicien-nes et ouvrier-es hautement qualifié-es, des atouts, qu'il s'agisse des nanotechnologies, des biotechnologies, de l'aéronautique, de la chimie, de l'aérospatiale ou... de l'armement, avec à la clé une nouvelle géographie industrielle, privilégiant l'ouverture et donc les littoraux. Aujourd'hui, la France demeure une puissance industrielle, mais menacée. ♦

Les conséquences de la désindustrialisation

Les salarié-es perdant leur emploi sont les premières victimes de la désindustrialisation. Les études menées notamment par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) montrent que près de 40 % ne travaillent plus un an après leur licenciement, et plus de la moitié six ans après.

Pour celles et ceux qui ont retrouvé un emploi, la baisse de salaire est significative, surtout dans le cas d'un changement de secteur (en passant de l'industrie aux services) et d'une faible qualification.

Le coût social de la désindustrialisation est élevé. Perte d'emplois et recours à la précarité (intérim, CDD...) plus développé qu'ailleurs entraînent affaiblissement des sociabilités liées au travail, pertes de logements et renoncements aux soins de santé, augmentation de l'abus de drogue et d'alcool voire suicides...

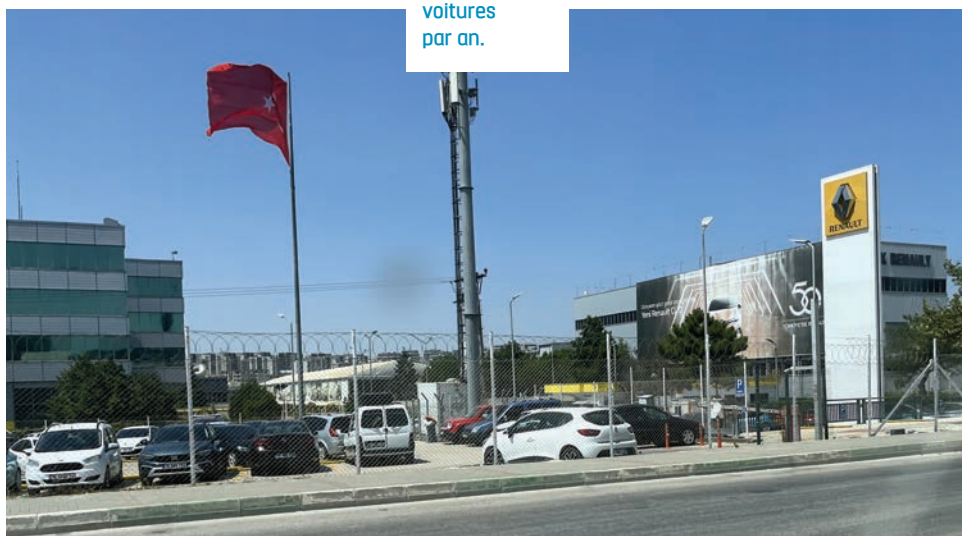
Les effets sont également bien réels pour les territoires qui se désertifient, rencontrent des difficultés accrues de financement des services publics liées à la réduction de l'assiette fiscale, vivent le déclin du tissu associatif notamment culturel ou la baisse de la présence revendicative syndicale. Toujours d'après le CEPII, contrairement à l'hypothèse d'une destruction créatrice, la fermeture d'une usine ou la

réduction importante de sa taille, affecte progressivement l'activité des sous-traitant-es et celles de tous les services associés tels que les commerces, restaurants, entreprises de nettoyage... les licenciements n'étant pas compensés par la création de nouveaux établissements qu'ils soient industriels ou d'autres secteurs d'activité.

L'éloignement des lieux de production et de consommation entraîne aussi la perte de savoirs et savoir-faire, la dépendance de pays tiers pour nombre de productions et bien sûr un coût écologique. En plus d'être fabriqués sous des normes environnementales souvent moins contraignantes, les produits importés contribuent aux émissions de gaz à effets de serre et au dérèglement climatique par les distances qu'ils parcourent.

Les moyens financiers mobilisés par les pouvoirs publics ne pouvant compenser l'absence de stratégie efficace de réindustrialisation pourtant assurée comme nécessaire, les habitant-es des zones qui peinent à voir la situation s'améliorer, expriment avoir perdu toute confiance dans les institutions qu'elles soient politiques ou syndicales, faisant le lit du recours aux partis d'extrême droite porteurs du repli raciste et xénophobe. ♦

À Bursa en Turquie, Renault a construit une usine capable de produire près de 400 000 voitures par an.



Désindustrialisation et écologie

La désindustrialisation, marquée par la réduction des activités industrielles, impacte fortement l'écologie.

Ce processus, lié à la mondialisation et à la transition vers les services, modifie les dynamiques environnementales. D'un côté, elle diminue la pollution locale, notamment les émissions de gaz à effet de serre (GES), les rejets toxiques et la déforestation causés par les industries lourdes. Cependant, ces bénéfices locaux masquent une externalisation des impacts environnementaux.

Les activités déplacées dans des pays aux réglementations moins strictes augmentent la pollution mondiale et exacerbent les inégalités écologiques.

Certes, la fermeture des sites industriels permet parfois de reconverter des espaces en zones naturelles, favorisant la biodiversité. Mais la désindustrialisation laisse derrière elle des friches industrielles, témoins d'un passé économique révolu, mais aussi sources de pollution majeure. Ces sites abandonnés, souvent contaminés par des hydrocarbures, métaux lourds et solvants chimiques, menacent les sols, les eaux et les écosystèmes environnants. Leur toxicité entrave le retour de la nature et présente des dangers pour les communautés locales. La réhabilitation de ces terrains est complexe et coûteuse, nécessitant des techniques de dépollution comme l'excavation ou la bioremédiation. Cependant, faute de moyens, de nombreux sites restent à l'abandon, aggravant leur impact environnemental sur le long terme.

La désindustrialisation déplace souvent les problèmes et a besoin d'une gestion globale pour garantir un véritable progrès environnemental.

Réindustrialiser : *there is no alternative*



Des usines contemporaines aux chaînes de production robotisée comme dans l'industrie automobile.

La défense du tissu économique existant et la réindustrialisation/relocalisation semblent s'imposer au moins dans les discours et à juste titre. Mais à quelles conditions ? Et comment ?

La Chine domine plusieurs secteurs stratégiques et le retour de Donald Trump augure d'un protectionnisme américain particulièrement agressif. En France les plans de licenciement s'enchaînent, le chômage repart à la hausse, et en Allemagne cette semaine les chef-fes d'entreprises manifestent pour alerter sur les risques de fermetures d'entreprises et de destruction d'emplois.

La thématique de la désindustrialisation / réindustrialisation n'est certes pas nouvelle. Dans les années 60 et 70, le recul de l'industrie et le développement des services, en matière de production et d'emplois, étaient même signes de modernité, témoignant de l'émergence d'une société post-industrielle, voire pour certain-es intellectuel-les post-matérialiste.

Mines, sidérurgies, chantiers navals, textiles... des régions entières ont été touchées et le développement de l'aéronautique, dans le sud du pays, n'a pas compensé les pertes. Avec la disparition de bastions ouvriers, cer-

tain-es voyaient aussi d'un bon œil une supposée disparition des classes sociales et de la lutte qui doit l'accompagner. De fait, le syndicalisme a souffert de cette transformation de l'économie française.

En 2019, seuls 38 % des biens manufacturés achetés en France sont eux-même fabriqués sur le territoire. En 1965, le pourcentage dépassait les 80 %. La France est plus touchée que d'autres pays économiquement comparables.

La politique industrielle n'a pour autant jamais disparue, mais elle s'est inscrite dans un modèle d'économie mondiale néolibérale et de « libre concurrence », avec l'idée que l'État devait se limiter à être stratège ; il s'agissait dans les années 80-90 de favoriser la constitution de « géants nationaux » dans quelques secteurs, sans se soucier pour autant de la localisation de la production et des emplois. On pouvait exporter le savoir-faire français, quitte à perdre ensuite le contrôle des technologies... Les grands groupes ont aussi largement choisi les délocalisations, dans un processus d'approfondissement de la division internationale des processus productifs. L'assemblage d'un produit sur le territoire français s'est

Gigafactories : une voie de la réindustrialisation ?

Les Gigafactories sont des usines de très grande taille dédiées principalement à la production de batteries et moteurs pour voitures électriques, visant à répondre à une demande en forte expansion.

Ainsi l'usine de Billy-Berclau-Douvrin (Pas-de-Calais), première de quatre sites de la future « vallée de la batterie » électrique et présentée comme le début d'une nouvelle dynamique industrielle dans cette ancienne région minière. Elle produira des cellules de batteries au lithium, avec un investissement d'environ 800 millions d'euros, porté pour plus de la moitié par des actionnaires privés (ACC, Stellantis, TotalEnergies et Mercedes) le reste de l'État et des collectivités locales, avec à la clé entre 1400 et 2000 emplois. L'activité sera-t-elle durable ? Avec quel impact écologique ? L'avenir le dira.

de plus en plus fait à partir de matières et composants importés, de sorte qu'aujourd'hui 30 % des exportations françaises sont constituées de produits importés. Les industriels français ont surtout misé sur une compétitivité prix délaissant la montée en gamme, la qualité et l'innovation.

Le libéralisme et la politique dite de l'offre sont ainsi en échec total. Pour autant, la tentation protectionniste est à manier avec précaution. Le pouvoir d'achat des salarié-es est en effet aujourd'hui largement maintenu grâce au faible prix des produits importés, ce qui n'est pas non plus tenable car il découle de la surexploitation des salarié-es des pays en développement, dans des conditions indignes. Un protectionnisme ciblé est déjà pratiqué, par le Brésil ou le Chili par exemple, sur les importations d'acier. Des règles commerciales spécifiques, pour des secteurs stratégiques, pour protéger le modèle social et pour réduire les atteintes à l'environnement doit *a minima* être mis en débat. 💧

École et désindustrialisation

Les organisations patronales portent depuis des années le même discours, relayé par les gouvernements successifs : il faut réformer le système éducatif afin qu'il réponde mieux aux besoins de compétences des entreprises. Pour atteindre cet objectif, le Président Macron réforme l'enseignement professionnel afin de réorienter les fonds de la formation des jeunes (apprentissage) et des demandeurs et demandeuses d'emploi.

Pour le MEDEF et pour les gouvernements Macron, l'objectif est de mettre la formation professionnelle au service des entreprises et libéraliser le marché de la formation. Avec la loi Pénicaud de 2018, la mise en concurrence des organismes de formation et de la voie professionnelle scolaire a accentué les problèmes. Le MEDEF propose alors de mettre en place un contrat unique de formation plus souple et plus adapté à la demande des entreprises. Il s'agit de privilégier l'adaptabilité plutôt que la qualification. Pour cela le président Macron injecte 20 milliards d'aides aux entreprises pour l'embauche d'apprenti-es.

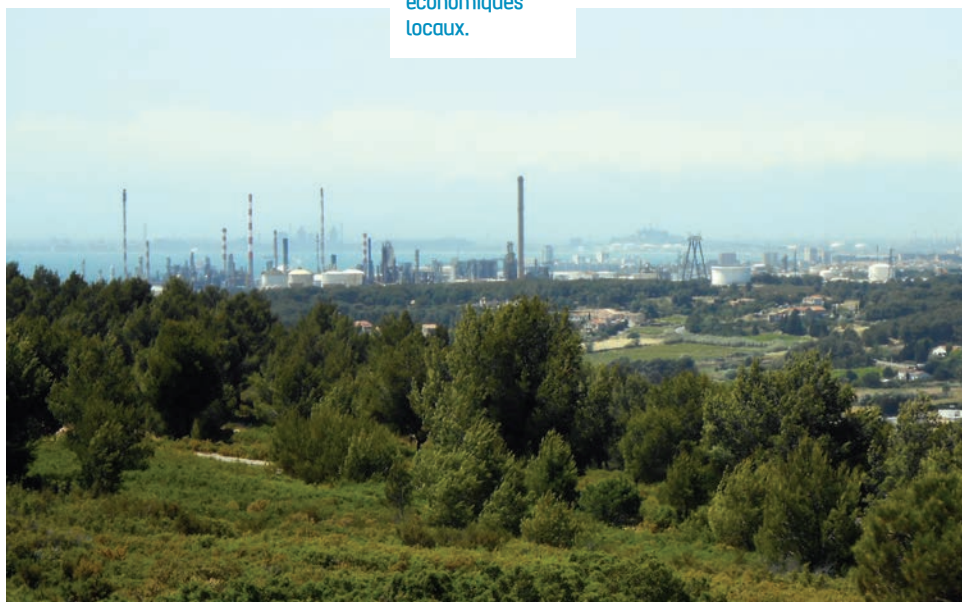
L'apprentissage va se développer principalement dans le supérieur alors que seules 9,4 % des apprenti-es du secondaire y ont accès. Près d'un apprenti-e sur quatre ne termine pas sa formation et

un-e sur cinq qui atteint la fin du *cursus* n'obtient pas son diplôme. De plus, l'offre de formations s'étant progressivement calée sur les besoins économiques locaux, des inégalités d'accès se sont accentuées, l'offre variant d'un territoire à l'autre. Ce sont les jeunes des milieux populaires qui se retrouvent orienté-es vers des métiers en tension, contraint-es de travailler gratuitement pour un employeur, au détriment des enseignements généraux.

Or, si selon France stratégie, en termes d'évolution d'emplois, la baisse de l'emploi industrialisé est endiguée, elle ne prévoit cependant pas une création d'emplois conséquente d'ici 2030 et celle-ci ne pourrait concerner que certains secteurs stratégiques (médicaments, data centers, électronique,...) mis en exergue avec la crise COVID et la guerre en Ukraine. Cette politique ne paie donc pas.

L'élévation des qualifications doit être la norme. La formation professionnelle ancrée sur des diplômes nationaux garants de la qualification des formé-es et de la reconnaissance des métiers doit répondre à l'ensemble des enjeux d'une société liés aux transitions en cours, qu'elles soient écologique, numérique, alimentaire, ou industrielle. 💧

L'offre de formations s'étant progressivement calée sur les besoins économiques locaux.



Dynamique américaine de réindustrialisation



Usines dans la baie de l'Hudson à New York.

© THE NEW YORK TIMES / ANSA

Si l'arrivée de Donald Trump au pouvoir pourrait modifier les dynamiques actuelles, les États-Unis bénéficient d'un mouvement assez massif de réindustrialisation après une accélération inverse dans les années 2000. La question de l'emploi industriel est devenue une question très politique depuis la première élection de Trump en 2016.

Lors de la mandature de Biden plusieurs grandes réformes ont été mises en place de manière bipartisane dans l'objectif « *Build back better* », c'est-à-dire reconstruire en mieux en produisant aux États-Unis dans le respect de normes environnementales renforcées, un objectif écologique qui devrait disparaître avec Trump...

Après un investissement dans des infrastructures déclinantes et un plan consacré à l'industrie et à la recherche scientifique sur les semi-conducteurs, le programme *Inflation reduct act* mis en place par Biden en 2022 consiste en un plan de subventions et de réductions d'impôts pour l'industrie d'un

montant de 400 milliards de dollars sur 10 ans en faveur de la « politique industrielle verte » et dans l'objectif d'y attirer les entreprises. Le géographe Matthieu Schorung décrit ce mouvement de reflux puis de regain de l'industrie avec tout d'abord « *des conséquences désastreuses sur certains secteurs (textile et petit équipement par exemple) et certaines régions (notamment la Rust Belt, zone du Nord-Est des*

États-Unis particulièrement touchée par le déclin industriel) » suivies depuis par l'émergence « *en plus des géants des nouvelles technologies de l'information et des télécommunications, des entreprises de pointe dans l'aérospatial, la pharmacie ou encore l'énergie solaire. Ce mouvement de restructuration s'accompagne d'une migration des activités industrielles vers des États particulièrement attractifs tels que le Texas et la Floride* ».

Il pointe également les atouts dont bénéficient les États-Unis, notamment la force de leur enseignement supérieur permettant une réorientation vers des activités à forte technicité. Le faible coût de l'énergie, quatre à six fois moindre qu'en Europe, contribue également à cette dynamique. Le baromètre Trendeo publié début décembre montre que les États-Unis attirent ainsi 29 % des investissements industriels mondiaux contre un peu plus de 11 % en moyenne avant la crise du Covid. Cette énorme progression américaine en fait désormais la première destination de ces investissements, pour beaucoup européens, et notamment allemands. La liste des grandes entreprises ayant annoncé leur relocalisation aux États-Unis est impressionnante : Basf, Stellantis, Iberdrola, Siemens Gamesa, Solvay, Volkswagen, BMW, Engie...♦

Désindustrialisation allemande

Les difficultés actuelles de Volkswagen, premier constructeur automobile européen, symbolisent pour beaucoup celles de l'industrie allemande, en miroir de l'attractivité retrouvée des États-Unis. L'entreprise vient en effet d'acter la suppression de quasiment un tiers de ses effectifs en Allemagne et la première fermeture d'une usine de production à Dresde en 90 ans d'histoire. Plus globalement, le PIB de l'industrie allemande a baissé de 3 % en 2024 contribuant à une seconde année de récession consécutive pour le pays et se matérialisant le recul de la production des machines industrielles et de l'automobile. Ce recul ne touche pas que les grands groupes et concerne également l'ensemble du tissu industriel du « *Mittelstand* », ces entreprises de taille petite à intermédiaire souvent familiales qui emploient plus de la moitié des salariés allemandes. Face à cette situation, « *2025 ne doit pas être l'année de la désindustrialisation* » pour le syndicat IG Metall mais celle de la mise en place d'un programme d'investissements massifs dans les infrastructures publiques et l'éducation.

Sébastien Menesplier : « La désinstrualisation est un phénomène de fond »

Sébastien Menesplier est depuis 2017 le secrétaire général de la Fédération CGT des mines et de l'industrie.

Quelle est la réalité de la désindustrialisation en France ?

Le bilan est extrêmement inquiétant. La CGT recense depuis septembre 2023 plus de 300 plans de suppression d'emplois, dont une forte part dans l'industrie : sachant qu'un emploi industriel peut représenter jusqu'à 4,5 emplois indirects, nous estimons que cela représente au total près de 300 000 emplois supprimés ou menacés. Dans cette situation catastrophique, aucun moyen n'est donné aux élus des personnels dans les Comité social et économique (CSE) face aux stratégies patronales de destruction de l'emploi. Les décideurs politiques doivent désormais très vite admettre que leur inaction n'est plus une option. La désindustrialisation de la France est un phénomène de fond qui ne peut plus être nié. Elle représentait encore 20 % du PIB vers 2000, pour 12 % aujourd'hui.

En Europe, même l'Allemagne, où la crise du secteur automobile est très sérieuse, est concernée. Il est absolument indispensable de mieux protéger les travailleurs face à un patronat qui abuse des plans de licenciements dits « sociaux ». La bataille se joue à court, moyen et long terme. Dans l'immédiat, la lutte contre les licenciements coupés est difficile, les salariés sont inquiets concrètement pour leur avenir, leur famille, leur qualité de vie comme le remboursement de leurs crédits...

Des luttes existent comme chez Arkema et Vencorex mais elles sont très difficiles. Nous avons aussi arraché des victoires comme à la Centrale de Gardanne et chez Valdunes. La CGT demande au gouvernement d'imposer un moratoire sur les plans de licenciement afin déjà d'arrêter l'hémorragie. D'autant que cela risque d'empirer

cette année et en 2026 dans de nombreux secteurs : automobile, sidérurgie, plasturgie, chimie, industrie pharmaceutique, papier et carton, verre, céramique et j'en passe... On pourrait imaginer un gouvernement qui comprendrait la gravité de la situation le recours à des nationalisations partielles et transitoires ou encore une entrée de l'État au capital de ces entreprises, ainsi que l'augmentation du nombre des représentants des salariés dans les conseils d'administration.

À long terme, la CGT propose une loi transpartisane pour réindustrialiser le pays, c'est pourquoi la CGT rencontre les groupes parlementaires, à gauche ceux qui constituent le NFP mais aussi à droite où subsiste chez certains un héritage gaulliste soucieux de la souveraineté nationale et donc de l'appareil industriel.

L'État pourrait également agir sur le prix de l'énergie qui a explosé depuis la période Covid. Enfin, l'Europe doit aussi pouvoir répondre à la politique protectionniste menée par les États-Unis de Joe Biden et que Trump va encore durcir, avec à la clé de nombreuses délocalisations d'entreprises industrielles outre Atlantique.

Quelles seraient les alternatives possibles ?

Il s'agit d'anticiper, et de planifier la transformation de l'appareil productif actuel pour construire celui de demain, dans une société qui devra également dépasser les logiques de surconsommation qui aggravent le dérèglement climatique et l'environnement.

Nous devons vivre et consommer différemment mais cela ne pourra se faire du jour au lendemain. La CGT revendique une double nécessité, celle d'une forme de pro-

« Imposer un moratoire sur les plans de licenciement. »



tectionnisme et une stratégie industrielle, à l'échelle nationale et européenne. L'industrie doit poursuivre sa « bifurcation écologique » mais pas au détriment de l'emploi.

Il faut donc une politique économique volontariste car le commerce libre et non faussé, l'économie de marché laissée à elle-même ne fonctionne pas, sauf au profit des actionnaires. La législation actuelle est insuffisante comme la loi dite « Florange » qui oblige les entreprises de plus de 1 000 salariés à chercher un repreneur en cas de difficulté. La CGT est pour abaisser le seuil à 50 salariés.

Les aides publiques doivent être conditionnées au maintien de l'emploi. Le maintien de la souveraineté européenne, face à la Chine ou aux États-Unis passe impérativement par la consolidation de son industrie et de son modèle social protecteur des droits des travailleurs, dans l'intérêt de ceux du monde entier qui n'ont rien à gagner face au dumping social. ♦

Espace

L'Europe autour de la Terre

L'Union européenne (UE) affirme son autonomie spatiale avec Galileo et Copernicus, mais reste dépendante pour Internet. Lancé en 2023, le programme européen IRIS² pour Infrastructure de résilience, d'interconnectivité et de sécurité par satellite vise à créer une constellation de satellites européenne opérationnelle d'ici 2030.

Le 26 février 2022, alors que les forces russes se rapprochent dangereusement de Kiev, l'Ukraine adresse un appel à l'aide à Elon Musk pour l'acheminement de stations Starlink. Sa requête trouve un écho immédiat : en l'espace de dix heures, le service est activé. Dix mois plus tard, des experts militaires affirment l'impact décisif de ces satellites dans la résistance ukrainienne face aux offensives russes. À Mayotte, à la suite du passage dévastateur du cyclone Chido le 14 décembre 2024, les infrastructures locales de télécommunications et d'Internet sont gravement endommagées. Le 6 janvier 2025,

le Premier ministre François Bayrou accepte l'intervention d'Elon Musk, qui déploie deux cents antennes Starlink pour rétablir les connexions. Cette décision provoque cependant l'indignation du principal opérateur de l'île, Orange, qui critique une priorité accordée à Starlink alors qu'il assurait déjà, à cette date, une couverture de 90 % de la population.

La guerre en Ukraine a été l'élément déclencheur pour le lancement du projet IRIS², la constellation européenne de satellites sécurisés, un projet destiné à renforcer l'autonomie stratégique et la souveraineté technologique de l'UE. Toutefois, ce projet a rencontré des obstacles majeurs, notamment en raison des divergences franco-allemandes. En mars 2023, Robert Habeck, ministre allemand de l'Économie, a critiqué sévèrement le coût du projet, estimé à 12 milliards d'euros, soit près du double de l'estimation initiale, et déploré



la faible participation des entreprises allemandes, telles qu'OHB, le consortium retenu comprenait Airbus, Thales, Eutelsat, SES et Hispasat. Les négociations ont repris l'été sui-

vant, aboutissant à un accord sur le financement d'Iris, assuré par des investissements publics – Union européenne (UE) et Agence spatiale européenne (ESA) – et privés au sein du consortium, SpaceRISE. « Iris n'est pas un programme de l'ESA » ne cesse de marteler la Communauté européenne afin qu'aucune pression d'un État membre, même via un lobby industriel, ne vienne influencer le processus.

Galileo, le GPS européen

Pourtant, l'Union européenne n'est pas en reste dans son autonomie spatiale. Le système Galileo, bien que retardé de vingt ans par rapport au GPS américain, compte aujourd'hui 2 milliards d'utilisateurs et surpasse son concurrent en précision. La future constellation Galileo nécessitera un investissement total de 6 milliards

EUTELSAT acteur d'IRIS²



Créé en 1977 par dix-sept pays européens pour fournir des télécommunications et de la transmission télévisée aux États du continent, Eutelsat, privatisé en 2001, a prospéré dans un secteur réglementé grâce à l'essor des chaînes télévisées. En 2023, l'opérateur Eutelsat obtient l'aval des actionnaires pour racheter la constellation en orbite basse britannique, OneWeb pour créer un géant de

l'Internet par satellite. Bien que financièrement plus modeste que Starlink ou Amazon, ce nouvel acteur bénéficiera du soutien des gouvernements français et britannique, présents au capital, aux côtés d'un actionnaire majoritaire indien. Cette alliance vise à renforcer la souveraineté européenne dans un secteur stratégique. Premier opérateur de satellites GEO-LEO* au monde, Eutelsat Group offre des services satellitaires résilients.

* GEO (orbite géostationnaire-alt 36 000 km) et LEO (orbite terrestre basse-alt 2 000 km)



© BURET

L'Europe a rattrapé son retard sur les GPS et l'observation de la Terre, mais reste loin derrière pour les constellation internet.

d'euros, dont 2,4 milliards seront financés par l'UE, avec le reste assuré par les États membres, l'Agence spatiale européenne et des acteurs privés. Lancé en 1998, le programme Copernicus en est un autre exemple phare. Il collecte et diffuse en temps réel des données actualisées sur l'état de la Terre, en partenariat avec la Commission européenne et l'Agence spatiale européenne. Ce programme est essentiel pour la gestion de la sécurité maritime, le suivi des catastrophes, l'anticipation des récoltes, ainsi que la surveillance des effets du changement climatique et la gestion environnementale.

IRIS², réseau Internet européen

Le programme IRIS² marque l'aboutissement de la volonté

de l'Union européenne de doter le continent d'une constellation satellitaire sécurisée. Prévu pour une mise en service en 2030, IRIS² constituera le premier réseau européen de satellites multi-orbitaux, composé d'environ 300 satellites, couvrant des orbites basses et moyennes. L'objectif majeur de cette constellation est de garantir l'autonomie stratégique de l'UE dans les domaines des communications sécurisées, tout en permettant des services commerciaux, contribuant ainsi à renforcer le rôle de l'Europe dans l'arène mondiale.

Dans un contexte où la connectivité satellitaire devient primordiale pour la gestion des données et des infrastructures critiques, notamment face à la dominance des acteurs américains, IRIS² vise à répondre à un besoin croissant de rési-

Et la Chine...

En avril 2021, la Chine a discrètement fondé China SatNet, une entreprise d'État chargée de développer sa « méga-constellation » de satellites Internet en orbite basse, baptisée Guowang. Ce projet, conçu pour rattraper le retard accumulé face à SpaceX et sa constellation Starlink, ambitionne de surpasser cette dernière en déployant 12 992 satellites, avec la moitié d'entre eux en orbite d'ici 2032. Pour y parvenir, la Chine mobilise ses entreprises publiques, soutient un écosystème d'acteurs privés et de startups, et investit massivement dans ses infrastructures spatiales. Cependant, elle fait face à des défis considérables : garantir un financement dans un contexte économique contraint, élaborer un modèle économique durable et affronter une rivalité stratégique croissante avec les États-Unis.

En parallèle, plusieurs autres grandes constellations chinoises sont en préparation. La plus ambitieuse, Qianfen, prévoit le déploiement de 12 000 satellites de télécommunications. Ce projet, dirigé par Shanghai Spacecom Satellite Technology (SSST) et soutenu par le gouvernement de Shanghai et l'Académie chinoise des sciences, bénéficiera d'un financement de 900 millions d'euros. Le déploiement a débuté en 2024 avec 108 satellites. D'autres initiatives se distinguent, notamment Geely, qui a lancé 20 satellites GeeSAT en mai 2024, et GalaxySpace, visant 1 000 satellites en orbite basse (510 km). Enfin, le géant des télécommunications Huawei explore également la possibilité de développer sa propre constellation.

Les satellites de communication et d'observation, comme ceux des « mega-constellations » Guowang et Qianfen, pourraient être utilisés pour collecter des données sensibles à l'échelle internationale, alimentant les tensions sécuritaires et cela inquiète les autorités internationales. Les constellations de satellites pourraient être à l'origine de cyberattaques, comme le piratage ou le brouillage des signaux, mais être, elles-mêmes, exposées aux risques ce qui pourrait affecter des infrastructures critiques.

Pour Paul Wohrer, chercheur à l'Institut français des relations internationales, « l'espace sera un terrain de compétition géopolitique important dans les années à venir, notamment au niveau militaire ».

lience et de sécurité. Ce programme assurera une couverture constante pour des applications variées, allant de la surveillance des frontières à la gestion des urgences, en passant par des services de télécommunications pour les ambassades et des solutions de télémédecine dans des zones isolées. Il s'inscrit également dans la stratégie de défense et de sécurité de l'UE, en renforçant la connectivité dans des zones stratégiques comme le Moyen-Orient et l'Afrique. Le projet prévoit une coopération entre le secteur public et

privé, avec un consortium formé d'opérateurs tels qu'Eutelsat, SES, et Hispasat, accompagné de partenaires industriels majeurs comme Airbus et Thales. L'architecture du système, couvrant une large gamme d'orbites, permettra de fournir des services de communication à faible latence, comparables à ceux des réseaux terrestres. Ce programme incarne ainsi une avancée significative dans la transition numérique et dans l'affirmation de la souveraineté technologique européenne. ♦

Alain Sénéce

Le Mohican contre la mafia Corse

Comment la mafia désorganise-t-elle la société en générant un climat permanent de peur et de violence ? Frédéric Farrucci attaque le sujet dans son second long métrage *Le Mohican*, qui sort en salle le 12 février. Le réalisateur du film césarisé, *La Nuit Venue* (2019), choisit pour lieu de tournage sa terre natale : la Corse. *Le Mohican*, dont le nom s'inspire du *Dernier des Mohicans* de James Fenimore Cooper, est un berger du littoral, le dernier dont le terrain n'a pas été racheté par la mafia. Alors qu'un messager vient lui faire comprendre qu'il a intérêt à vendre, le mohican le tue accidentellement. Commence alors son épopée à travers l'île en fuite aux repréailles, commentée sur les réseaux sociaux par sa nièce qui transforme le berger, malgré lui, en légende. Contre cette oppression qu'exerce la mafia en Corse, Frédéric Farrucci fait des réseaux sociaux un outil de combat des jeunes générations opposées à la résignation de leurs parents et à l'omerta qui pèse sur l'île. La banalisation de la présence quotidienne de la mafia, d'une violence tolérée, du machisme convenu, est mise en lumière à travers la nièce et son amie, métropolitaines, qui semblent être les seules surprises par la tension ambiante.

Si la violence est un personnage à part entière de ce western contemporain, elle se fait discrète à l'écran, ne servant qu'à montrer l'évolution du personnage principal, un paisible berger, protecteur d'êtres sans défense, contaminé par la mafia jusqu'à devoir tuer pour se protéger. Magnifiquement porté par Alexis Manenti et Mara Taquin, le film souligne un quotidien de la Corse peu montré au cinéma.

Elisabeth Pan



© Parc Films - Hélier en production - Les Films Hélier - Hongrois

L'image contemporaine du Jeu de Paume

Du 7 février au 8 mars, le Jeu de Paume à Paris organise la 2^e édition de son festival dédié aux métamorphoses de l'image contemporaine. Intitulé Paysages mouvants, cette manifestation se veut « un récit collectif qui déroule une histoire des représentations des environnements naturels et des imaginaires qui les convoquent ». Quinze photographes et plasticiens ont été invités par la commissaire Jeanne Mercier pour un parcours sonore et scénarisé par Loo Hui Phang. La plupart des œuvres présentées ont été créées spécialement pour ce festival. Ci-contre une image extraite de la vidéo *Path to the star* de Monica de Miranda (2022).



© DR

C'est l'apocalypse ! à la Bnf

Quai François Mauriac à Paris, la Bibliothèque Nationale de France, riche d'une infinie documentation sur le sujet, s'attaque à l'apocalypse, terme biblique qui fait aujourd'hui les titres des médias pour évoquer la fin du monde sur des sujets aussi divers que la situation économique ou sociale, le réchauffement climatique, les catastrophes environnementales, voire les matchs de foot ! Le mot grec, comme son emploi par l'évangéliste Jean, contient pourtant une note d'espoir puisqu'il signifie révélation. Du 4 février au 8 juin, le site François-Mitterrand expose des œuvres de Dürer, Redon, William Blake, Kandinsky, Natalia Gontcharova, Otto Dix ou Antonin Artaud. En tout 300 pièces des manuscrits de *L'Apocalypse de Jean* aux œuvres récentes de la plasticienne allemande Anne Imhof ou du chinois Xie Lei. De quoi réfléchir sur notre époque.



© ANTONIN ARTAUD

La Concorde, un nouveau théâtre à Paris

Lorsque le site du Chatelet était en réfection, le théâtre de la Ville s'est installé avenue Gabrielle. Ayant regagné son espace originel, le bâtiment est occupé par une nouvelle structure, le Théâtre de la Concorde. Sa directrice Elsa Boubblil s'est donnée pour mission de « conjuguer l'art et la démocratie ». « Ce sera un espace de débat, d'éducation populaire, de lutte contre la désinformation, de fabrique des opinions. [...] mon doux rêve est que tous les citoyens s'y retrouvent. » Après une journée hommage à Charlie, rencontres, concerts, spectacles sont programmés, dont une carte blanche à Agnès Jaoui les 28 et 29 mars.

Animalis Machina à Lille

L'animal a le mauvais goût de ne pas se présenter directement sous forme de produits ingérables. *L'Animalis Machina*, *Cococh Industry*, création mapping de Franck Dion, corrige ce défaut en ouvrant au public du Tri postal de Lille les portes

d'une « fabrique alimentaire futuriste où l'animal, devenu machine, produit sans cesse pour le plus grand plaisir du

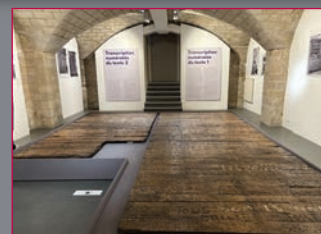
consommateur ». L'exposition immersive, non dénuée d'humour, est complétée, sur les aspects scientifiques et philosophiques, de rencontres-débats données au Musée d'histoire naturelle de la ville. Jusqu'au 2 mars.

Résistance X.XI

Une trentaine de chercheurs du CNRS ont lancé, début janvier, une plateforme nommée HelloQuitteX permettant à chacun, organisation, média, personnalité, bénévole, de transférer les données du réseau X sur Bluesky ou Mastodon après avoir téléchargé l'une de ces deux applications. « La grande reconnexion » a eu lieu le 20 janvier, jour de l'investiture de Donald Trump. sign, notamment d'art ménager et de design industriel avec des créations de Charlotte Perriand et de Le Corbusier.

Le plancher de Jeannot

Le plancher de la chambre de Jean Crampil-Boucaret (1939-1972), dit Jeannot, fils d'une famille d'agriculteurs dans un village du Béarn, est un mystère passionnant autant qu'émouvant. Depuis sa découverte en 1994 par un psychiatre



© THIERRY PALA

de Pau, le long texte gravé dans le chêne a suscité bien des interprétations, depuis les hypothèses psychiatriques qui ont conduit à l'exposer comme l'œuvre d'un malade à sa classification dans les rangs de l'art brut.

Mais, depuis son dépôt au Musée d'art et d'histoire de l'hôpital Sainte-Anne en 2022, le plancher gravé a reçu le traitement réservé à une œuvre d'art. L'invention de la graphie au ciseau à bois émerveille autant qu'elle interroge par sa complexité. Le texte fait référence aux crimes inspirés par la religion, dont celui qui a « fait tuer les Juifs par Hitler », aux graves accusations portées sur Jean, sa sœur Paule et « nous tous ». Les études pluridisciplinaires sur la généalogie et la biographie de son auteur et de son village, éclairent désormais une production unique dont la part de mystère fait partie intégrante. Jusqu'au 27 avril au MAHSA (Paris) avec en complément un catalogue critique.

2025, année Boulez

Il y a 100 ans naissait Pierre Boulez. Chef d'orchestre qui a dirigé les plus grandes formations internationales, fondateur de l'Ircam, le compositeur a révolutionné la musique au même titre que John Cage, Stockhausen, Xenakis ou Ligeti.

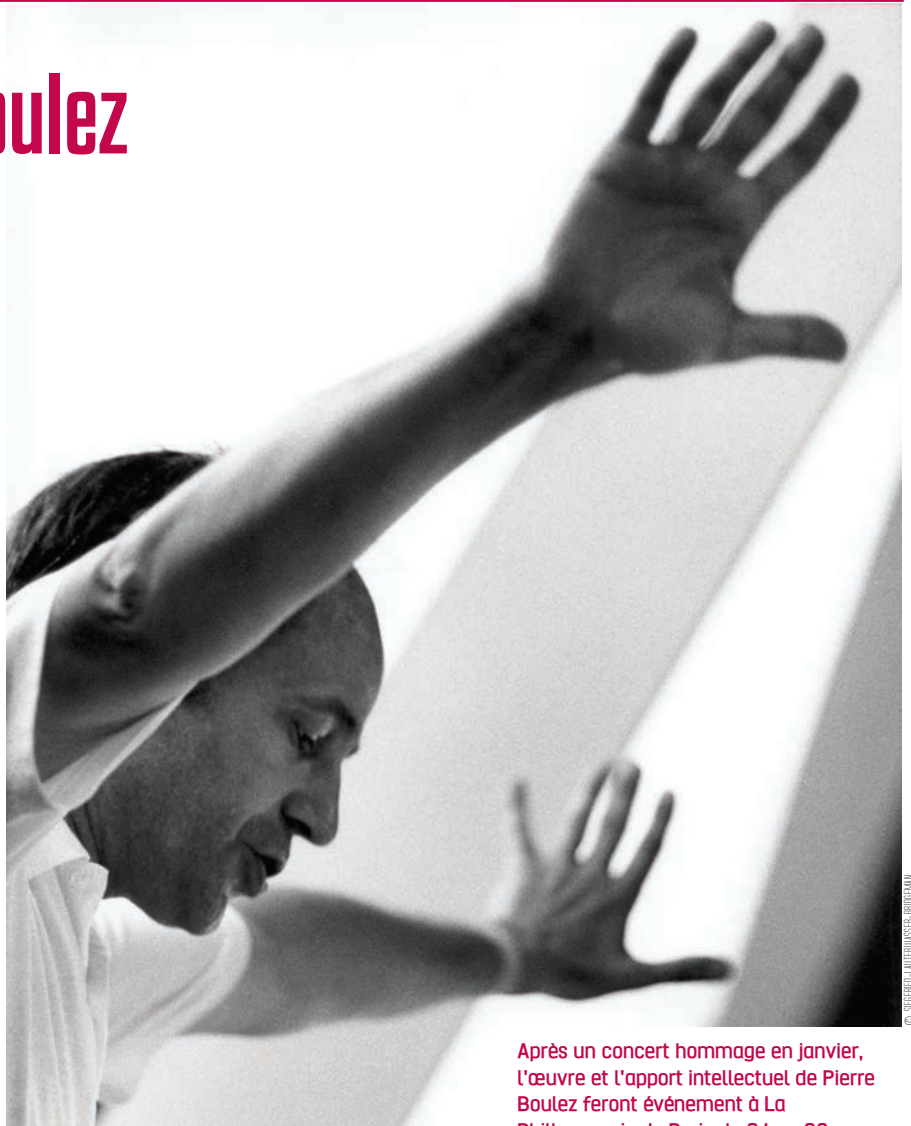
Pierre Boulez a renouvelé la direction d'orchestre, se faisant remarquer dès 1963 par sa direction du *Sacre du printemps* à l'opéra de Paris. Mais c'est en 1976 qu'il bouscule le monde de la musique par son interprétation du *Ring* de Wagner à Bayreuth avec la complicité du metteur en scène Patrice Chéreau. Complicité qui se poursuivra en 1979 avec le fabuleux *Lulu* d'Alban Berg à l'opéra de Paris.

Dans le domaine de la composition, son œuvre est tout aussi importante. En 1970, il crée l'Institut de recherche et de coordination acoustique (Ircam) dont le siège s'élève toujours face au Centre Pompidou, avec l'aide du compositeur Luciano Berio dont on fête également le centenaire. Son ambition est de ne plus tenir à l'écart la musique du mouvement général de la création artistique, de la sortir de l'univers des salles réservées où l'essentiel des œuvres sont vécues au passé. L'électricité et l'informatique prennent leur place dans la composition et l'interprétation, comme le montre une de ses œuvres majeures, *Répons*, composée en 1981 et donné magistralement en 1988, pour le festival d'Avignon, dans la Carrière Boulbon. Il accorde aussi une grande attention aux musiques du monde et prend sa part dans les découvertes de son et d'arrangement venus d'autres continents.

« Brûler les maisons d'opéra »

En 1976, il crée l'Ensemble intercontemporain, aujourd'hui en résidence à la Philharmonie de Paris, dont la trentaine de musiciens interprètent exclusivement des œuvres contemporaines. Il n'hésite pas à faire venir en France en 1984 Franck Zappa qui n'est alors considéré que comme une rock-star. Trois des compositions pour orchestre de l'Américain sont données au théâtre de la Ville par l'Ensemble intercontemporain sous la direction de Pierre Boulez et enregistrées pour le disque *The Perfect Stranger*.

Il mène de fait bataille pour une institu-



Après un concert hommage en janvier, l'œuvre et l'apport intellectuel de Pierre Boulez feront événement à La Philharmonie de Paris du 26 au 28 mars.

tion publique ouverte en permanence à la création musicale et à sa diffusion, préférant la Cité de la musique, inaugurée en 1995, à l'Opéra Bastille (1989) salle contemporaine mais plus conventionnelle pour celui qui, en 1967, proclamait dans un interview resté célèbre au journal alle-

mand Spiegel : « il faut brûler les maisons d'opéra ».

Sa musique, réputée exigeante, s'appréciera certainement avec le temps et a déjà inspiré de nombreux compositeurs et compositrices. ♦ Jacques Mucchielli

Une célébration dans le monde entier

Le centenaire de Pierre Boulez est célébré dans le monde entier par une plusieurs centaines de colloques, de rencontres, d'édition de livres, de productions de documentaires et, bien entendu, de concerts. New York organise l'exposition Boulez at 100, le Festspielhaus de Bayreuth se transforme en cinéma pour projeter l'intégrale du *Ring*. À Londres, le Milton Court propose conférence et concerts du London Symphony Orchestra que Boulez dirigea. L'Elbphilharmonie de Hambourg reprend *Répons*. Musikverein de Vienne, Bunka Jaikan de Tokyo, Royal Conservatory de Toronto, Carnegie Hall de New York, Tchaikovsky Concert Hall de Moscou, Symphony Center de Chicago, Tongyeong en Corée du Sud, Muziekgebouw d'Amsterdam, Conservatoire de Milan, Disney Concert Hall à Los Angeles, Kallithéa en Grèce, Philharmonie à Berlin... et bien d'autres institutions sont également au rendez-vous. Comme en France, la Philharmonie de Paris, le Théâtre de Nice, l'Auditorium de Lyon, la BnF, le Collège de France où enseigne Pierre Boulez, l'université de Saint-Étienne...

Réinventer la Maison de la culture ?

M initiées au temps du front populaire, créées par Malraux, les Maisons de la culture ont peu à peu décliné, cédant la place aux scènes nationales. Face à la désaffection du public populaire, renouveler la Maison de la culture apparaît comme une piste.

Les Maisons de la culture ont été lancées par Paul Vaillant-Couturier dans les années 1930, avec l'aide d'écrivains comme Louis Aragon qui dirigea celle de Paris ou Albert Camus à la tête de celle d'Alger. Mais la guerre mettra un terme à cette expérience qui ne reprendra, dans les années 60, qu'avec la création du premier ministère des Affaires Culturelles confié à André Malraux. L'écrivain gaulliste affichera son ambition : « décentraliser les possibilités pour la population de rencontrer le patrimoine national et l'art sous toutes ses formes ». Il s'agissait de construire des lieux dans chaque département où tous les publics, toutes les générations pourraient se retrouver et découvrir la création artistique.

« Briser tous les privilèges de la géographie, de la société, toutes

les inhibitions qui pourraient résulter de situations anciennes qui font que certains n'osent pas aller au théâtre, au concert, voir une exposition. La Maison de la culture doit être un lieu de familiarisation, une source de tentation culturelle pour tous », expliquait à la télévision en 1964 Émile Biasini, chargé par le ministère du déploiement des Maisons. À la différence des autres institutions culturelles, les Maisons de la culture accueillent toutes les disciplines artistiques. Elles sont aujourd'hui peu nombreuses mais suscitent un intérêt nouveau chez les jeunes artistes.

Neuf Maisons dans les années 60

Après l'inauguration du Musée d'art moderne et Maison de la culture du Havre à l'entrée du port en 1961 (la Maison de la culture sera délocalisée en 1990, renommée Le Volcan avec l'architecture d'Oscar Niemeyer), émergent à Caen et à Bourges, en 1963 et 1964, les premières Maisons de la culture. Neuf Maisons de la culture sont ouvertes avant 1968, au total une vingtaine voient le jour.



Mais les mésententes entre l'État et les collectivités locales ne permettent pas de mener à son terme le déploiement espéré. « La grande idée de Malraux, d'ouvrir la culture à tout le monde par tous les moyens d'expressions, s'est petit à petit rapetissée jusqu'à devenir simplement une entreprise théâtrale,

sinon parfois une entreprise commerciale » déplorait en 1996 André Fatras, premier président de la Maison de la culture du Havre.

Jusqu'aux années 80, les Maisons de la culture accueillent danse, théâtre, expositions, bibliothèque, discothèque, cinéma, café... Des stages culturels y étaient organisés par des militants syndicalistes et d'associations proches du salariat. Des actions étaient menées depuis ces Maisons vers les lieux de travail dans la ville.

« Tout était à inventer »

« Ce qui était merveilleux c'est que sur l'initiative de Malraux tout était à inventer. [...] Les professionnels dans la Maison de la culture, ce sont aussi les spectateurs. Tout le monde s'est formé en même temps, rappelle Isabelle Royer, présidente de l'association la Maison de la culture du Havre. Ceux qui sont deve-

Les Scènes nationales, atout de la création



« Scène nationale » est un label officiel accordé par le ministère de la Culture à « des lieux de production artistique de référence nationale dans l'un ou l'autre des domaines de la culture contemporaine » dans les différentes formes d'art vivant. Lancées en 1991 par Bernard Faivre d'Arcier, alors directeur des théâtres et du spectacle au ministère, elles sont actuellement au nombre de 78, implantées principalement dans des villes moyennes comme par exemple Cavallion (La Garance), Le Creusot (L'Arc) ou Forbach (Le Carreau). Les Scènes nationales recouvrent également des Maisons de la culture comme Bourges, Amiens et Saint-Denis. Paris est dotée de Théâtres nationaux (au nombre de 6) et les plus grandes villes de Centres dramatiques nationaux (37 CDN plus un itinérant) mais également de Centres chorégraphiques nationaux (19 CCN). Essentiellement lieux de programmation qui ont permis une large diffusion de la création contemporaine, les Scènes nationales doivent obligatoirement depuis 2017 « favoriser l'accès du public le plus large » notamment par des « programmations et actions en dehors de la structure ».



La nouvelle Maison de la culture de Bourges, construite face à l'ancienne inaugurée en 1964 par André Malraux.

nus directeurs étaient syndicalistes, dirigeaient un institut culturel, animaient un ciné-club, ils se sont inventés eux-mêmes et ont inventé cette culture ouverte au plus grand nombre. Comme il n'y avait quasiment rien avant 1961 au Havre, c'est devenu du militantisme et notre association dure toujours, comme fabrique du spectateur ». Tenus à l'occasion d'une table ronde organisée en 2017 par les étudiants de l'Université Diderot pour le cinquantenaire des Maisons, ces propos faisaient écho à l'intitulé très révélateur de la manifestation : Et si on réinventait les Maisons de la culture ? Car l'élan collectif et populaire des années 60 s'est perdu, comme le soulignait à cette table ronde Michel Berthod, responsable des centres culturels au ministère de 1971 à

1981. « Aujourd'hui il y a deux espaces culturels qui suscitent une mixité sociale, la salle de cinéma et la médiathèque », à l'inverse des théâtres et des musées.

L'arrivée des Scènes nationales

En 1991, l'énarque Bernard Favre d'Arcier, qui a dirigé le Festival d'Avignon, regroupe nombre de Maisons de la culture avec d'autres structures sous le nom de Scènes nationales, privilégiant ainsi la programmation d'arts vivants. Comme dans nombre de festivals, des administrateurs prennent la place des militants et des artistes.

« La figure d'animateur qui dirigeait ces lieux va se transformer en figure de programmeur. Là où l'animateur était là pour favoriser un lien entre l'œuvre et le public, ou favoriser une démarche de participation culturelle, le programmeur

Julien Bouffier

« Aujourd'hui on regarde un spectacle et on se barre »

Metteur en scène, directeur de la Cie Adesso e sempre



© MONTAIG

Qu'est-ce qu'aujourd'hui une Maison de la culture ?

Je la vois comme un lieu de rassemblement, un lieu de partage. On vient y chercher la rencontre. Mais aujourd'hui on regarde un spectacle et on se barre.

Pourquoi une « Maison de la culture provisoire » ?

L'idée était de transformer le théâtre métropolitain Le Hangar, à Montpellier, en maison de la culture provisoire, avec un spectacle abouti, des chantiers de compagnies théâtrales émergentes, un espace d'exposition mis à la disposition d'étudiants de l'école des Beaux-Arts, comme Calder avait investi la maison de la culture de Bourges à son inauguration. Et en plus faire un week-end de rencontres pour parler de cette histoire et faire de l'événement un moment intergénérationnel.

Cette maison provisoire a été filmée par l'association Kaina, installée dans le quartier de la Mosson où travaillent des jeunes gens éloignés de cette culture. Pendant quinze jours, ils sont venus interviewer, participer aux répétitions, et se sont retrouvés pendant le week-end face aux rencontres. Tous ces jeunes acteurs culturels, ceux de Kaina, des Cours Florent, des Beaux-Arts se sont rencontrés et ont été frottés à une histoire qui leur échappe, comme elle échappe à toute cette génération.

Les journées se sont terminées avec votre pièce Gaby, mon spectre...

La figure de Gabriel Monnet m'intéresse comme véhicule de transmission vers les Jeunes générations. Ma pièce insère des images d'archives. Comédien, metteur en scène, résistant, directeur du CDN La Comédie, Gaby fut en 1964 le premier directeur de la maison de Bourges. Ma pièce est une fiction, ce n'est pas le biopic d'un personnage oublié de l'histoire. C'est l'histoire d'un couple de théâtre empêché d'en faire car les théâtres sont fermés. Alors comment continuer à semer, à créer du lien s'il est interdit de se réunir, de partager du sens et de l'émotion. Gabriel Monnet est un spectre. Il vient nous visiter pour nous encourager à continuer ce travail de transmission et d'émancipation.

construit sa carrière avec sa capacité à repérer des jeunes talents » a expliqué la socio-historienne Marjorie Glas lors d'un nouveau colloque organisé à l'initiative de Julien Bouffier du 10 au 20 décembre dernier dans un théâtre de Montpellier. Symboliquement, le metteur en scène l'avait baptisé « Maison de la culture provisoire » pour relancer le désir initial de Maisons.

« Les Comités d'Entreprise (CE) cessent à partir des années 80 d'être des relais privilégiés, commente encore Marjorie

Glas. Les syndicats se désinvestissent de la culture comme un espace d'émancipation privilégié. »

Pour l'historienne, l'invisibilisation des classes populaires en résulte. Elle ajoute cependant : « J'ai le sentiment qu'il y a une autocritique du monde culturel qui essaye de réfléchir à comment mieux travailler avec les classes populaires. Mais il est très difficile de réinventer dans le contexte budgétaire et de segmentation ». Le débat n'en est pas moins lancé. ♦

Véronique Giraud

Olivia Levet :

« Travailler les modèles dominants du jeu vidéo »

Avec 39 millions de pratiquants en France, les jeux vidéo sont un phénomène de société encore peu étudié. Olivia Levet, qui enseigne le jeu vidéo du point de vue de l'Artgame, interroge les valeurs et les représentations que le jeu vidéo véhicule.

Le jeu vidéo évolue fortement...

Il est de plus en plus dématérialisé. Une plateforme comme Steam permet d'acheter des jeux et d'y jouer directement. Les jeux mobiles occupent une part de plus en plus importante du marché, avec un accès simple. S'ouvrant à des publics qui ne s'y intéressaient pas auparavant. On sort du stéréotype du *geek*. D'autre part, des sites web comme itch.io sont des espaces où des créateurs indépendants ou des artistes peuvent déposer leurs jeux et en donner l'accès par téléchargement. Les expériences y sont beaucoup plus courtes, plus expérimentales. Il y a aussi les festivals dédiés au jeu vidéo indépendant, au jeu vidéo artistique, notamment A Maze à Berlin. Un écosystème s'est développé à côté de la grande industrie du jeu vidéo.

Les équipes de jeu vidéo sont énormes, que signifie métier du jeu vidéo ?

Si on prend un studio comme Ubisoft, c'est énorme en effet. Les domaines du jeu sont nombreux, depuis les métiers de l'image, avec la création d'Assets en 2D ou en 3D, aux métiers du son, de la programmation, de la narration, etc. La licence professionnelle métiers du jeu vidéo permet aux étudiants d'avoir une connaissance de tous ces métiers, une pratique aussi. Si on veut se diriger vers l'industrie il faut comprendre tous les aspects du jeu pour trouver sa place.

Pouvez-vous préciser ce qu'est l'Artgame ?

L'Artgame est un mouvement propose un contre-poids aux modèles dominants du jeu vidéo qui véhicule des valeurs inconscientes à travers ses mécaniques et ses règles. La plupart des jeux vidéo fonctionnent sur les

logiques de récompense, sur la figure du héros qui va sauver le monde. La question est comment peut-on sortir de ces logiques ? Avoir une approche critique ? En interrogeant le système dans lequel on place le joueur, comment offrir une autre vision du monde ? Comment sortir d'une approche où le joueur a tous les droits ? C'est souvent la représentation de l'homme blanc, américain. En proposant par exemple des jeux où un personnage ne sera pas seul à sauver le monde mais sera un groupe de personnages. Ou des jeux allant à l'encontre de l'action rapide et de la valorisation d'une performance.

Le jeu vidéo, un outil révolutionnaire ?

J'ai une approche critique sur le jeu vidéo, sur la technologie, le numérique, et en même temps je questionne le jeu vidéo comme outil pour amener autre chose au joueur, lui proposer d'autres valeurs, l'amener à avoir une distance critique sur ce qui l'entoure. On peut aussi interroger le jeu vidéo comme industrie, avec des budgets et des équipes énormes, et à destination d'un public très large. C'est un immense marché. Est-ce qu'on peut avoir dans ce milieu des expériences beaucoup plus courtes, sollicitant moins de ressources, et qui, dans l'espace public, un bar, un festival, peuvent rencontrer autrement le public et créer des utopies à petites échelles ?

Que peut apporter le théâtre ?

On peut faire un parallèle entre la scène de théâtre et la scène du jeu vidéo : quand le joueur agit en appuyant sur un bouton, on a des interactions sur le décor, et avec le personnage. Her Story, un jeu de Sam Barlow intègre des vidéos qui montre une actrice qui joue. C'est une inter-



Maîtresse de conférences en arts plastiques à l'Université Paul Valéry de Montpellier, Olivia Levet enseigne le jeu vidéo dans tous ses métiers et interroge la représentation du monde qu'offre la plupart des jeux. Sa thèse, Artgame-Forum : d'un théâtre politique vers un jeu vidéo critique, est en ligne.

section entre jeu et théâtre. Il y a aussi les jeux de rôle « grandeur nature » organisés sur plusieurs jours, où chacun vit dans la peau d'un personnage. Mais ce qui m'intéresse surtout c'est de voir comment le théâtre peut donner des outils pour repenser le jeu vidéo. Et comment on peut dépasser le divertissement en introduisant une approche artistique.

Quel développement en attendez-vous ?

Il est important de former des personnes pouvant avoir conscience de la portée artistique, expressive mais aussi politique, ce sont elles qui feront l'industrie de demain. Les femmes qui créent dans ce milieu, très masculin, sont plus nombreuses. Les affaires de harcèlement dans les studios ne peuvent pas être ignorées aujourd'hui. Avoir conscience de tous ces éléments va influencer la manière de travailler, ce qu'on va mettre dans les jeux, à quel public on s'adresse, comment sortir des représentations dominantes, proposer de nouvelles valeurs. Mes collègues et moi-même travaillons à interroger cela depuis la conception jusqu'à la réception des joueurs et joueuses, et à affirmer la part contre-culturelle du jeu vidéo. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud

AIDER DONNEZ!

Chaque don, selon vos moyens, est important.
Merci pour votre générosité qui permet
aux 90 000 bénévoles du Secours populaire
de faire vivre la solidarité.



www.secourspopulaire.fr

**COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE
LA FONCTION PUBLIQUE !**

Mark, Marie-Elisabeth, Pierrick, Turélie, agents de la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77120 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 02 7 136 4 84 6 7 - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 19 850 850,00 € - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 29013 PARIS - Siren n° 493 455 022 - RCS PARIS - N° de police : 95 00 00 00 00 - Responsable énergie, Aurélie, Commandant de police d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.